



SONET-BULL

USING ICT SOCIAL NETWORKING TOOLS WITH PEER LEARNING AND CROWDSOURCING TO TRAIN SCHOOL COMMUNITIES TO COUNTER STUDENT BULLYING

PROJECT AGREEMENT: 2014- 1-EL01-KA200-001602

INTELLECTUAL OUTPUT No: 1

TITRE INTELLECTUAL OUTPUT : RAPPORT SUR LES
PRATIQUES ET COMPÉTENCES POUR FAIRE FACE AU
HARCÈLEMENT DANS LES COMMUNAUTÉS SCOLAIRES

The SONET-BULL project (n° 2014-1-EL01-KA200-001602) has been funded with support from the European Commission. This publication reflects the views only of the author, and the Commission cannot be held responsible for any use which may be made of the information contained therein.

STATUT : FINAL
DATE DE LIVRAISON : 05/JUIN/2015
DERNIÈRES CORRECTIONS : 05/JUIN/2015



Erasmus+



Co-funded by the European Union



IKY



ΙΔΡΥΜΑ ΚΡΑΤΙΚΩΝ ΥΠΟΤΡΟΦΙΩΝ
STATE SCHOLARSHIPS FOUNDATION

TABLEAU DE RÉVISIONS

VERSION	2
DATE	04/JUIN/2015
AUTEUR(S)	CHRISTINE CLOES, INFOREF JULIEN KEUTGEN, INFOREF MARTINE PRIGNON, AEDE-EL
CO-AUTEURS	CONTRIBUTIONS AUX SITUATIONS NATIONALES ET AU TABLEAU DES SAVOIRS, APTITUDES ET COMPÉTENCES: IFIGENIA SOTIROPOULOU LIAN MCGUIRE, DUBLIN CITY UNIVERSITY MONA O'MOORE, DUBLIN CITY UNIVERSITY ANNALEDA MAZZUCATO, FONDAZIONE MONDO DIGITALE
LANGUE	FRANÇAIS
DOCUMENTS APPARENTÉS	ANALYSES DE PUBLICATIONS (DOC O1A1) ÉTUDES DE CAS (DOC O1A2) MEILLEURES PRATIQUES (DOC O1A3) TABLEAU SAVOIRS, APTITUDES ET COMPÉTENCES (DOC O1A4)
COMMENTAIRES/NOTES	

RÉSUMÉ

Ce rapport présentera un panorama du harcèlement scolaire dans les pays participants et définira les compétences nécessaires aux professionnels des communautés scolaires pour affronter efficacement ce problème.

Pour le produire, le consortium a mené les activités suivantes :

- Les partenaires ont exploré la littérature et les actualités sur le harcèlement, notamment des livres, études, rapports d'incidents et témoignages, ainsi que les stratégies pédagogiques qui ont permis de traiter avec succès des situations de harcèlement. De plus, le consortium a étudié le cadre législatif qui s'applique aux communautés scolaires.
- Ensuite, le consortium a étudié des cas réels de situations de harcèlement à l'école et il a mené des entretiens pour recueillir le point de vue des différents acteurs impliqués (victimes, auteurs, enseignants, parents, etc.).
- Enfin, le consortium a recueilli des exemples de bonnes pratiques dans les pays partenaires et dans le monde pour étudier la façon dont le harcèlement a pu être géré dans divers environnements scolaires et dans des circonstances variées (racisme, harcèlement sexuel, cyber-harcèlement, etc.).

Les résultats de ces activités serviront à identifier les aptitudes et compétences nécessaires aux professionnels des communautés scolaires pour affronter efficacement le harcèlement.



Erasmus+



Co-funded by the European Union



IKY
ΙΔΡΥΜΑ ΚΡΑΤΙΚΩΝ ΥΠΟΤΡΟΦΙΩΝ
STATE SCHOLARSHIPS FOUNDATION



Contenus

1. Introduction.....	6
2. État de la question dans les pays partenaires	8
2.1 Belgique (Fédération Wallonie-Bruxelles)	8
2.2 Grèce	10
2.3 Irlande	13
2.4 Italie	17
3. Études de cas collectées dans les pays partenaires	26
3.1 Faits de harcèlement.....	31
3.2 Acteurs	32
3.3 Réactions des parents	34
3.4 Réactions des enseignants et directeurs d'établissements	34
3.5 Réponses apportées par les écoles	35
4. Meilleures pratiques mises en place dans les pays partenaires	39
4.1 Initiatives d'écoles.....	39
4.2 Programmes de soutien aux écoles développés par les autorités éducatives .	41
4.3 Outils éducatifs développés par des professionnels de l'éducation	42
4.4 Activités de sensibilisation au niveau national et international	43
4.5 Initiatives transnationales	44
5 Savoirs, aptitudes et compétences nécessaires pour affronter le harcèlement à l'école	46
6 Conclusions	51
Bibliographie.....	52
Annexes.....	55



1. Introduction

Répandu sur toute la planète, le harcèlement entre élèves est reconnu aujourd'hui comme un problème social majeur, alors que ce phénomène a toujours existé à l'école. Ce qui a changé, c'est la tolérance au harcèlement. Il n'est plus sous-estimé, car il a des effets dévastateurs sur les élèves et leurs familles.

Bien que les définitions du harcèlement soient nombreuses en Europe et dans le monde, la plupart des chercheurs s'accordent sur trois éléments : *l'intention de nuire, la répétition des faits, un déséquilibre de pouvoir entre les protagonistes*¹.

Les formes classiques de harcèlement sont connues et nombreuses : moqueries, insultes, menaces, jets d'objets, pincements, tirage de cheveux, attouchements, violences physiques, racket, vol, dégradations, ou encore mise à l'écart et propagation de rumeurs qui sont des formes moins visibles. Mais, ce qui suscite le plus d'inquiétudes aujourd'hui, c'est le cyber-harcèlement ou harcèlement numérique, car il amplifie le phénomène. Cette version moderne du harcèlement permet de diffuser massivement et instantanément par internet ou par téléphone portable toutes formes de contenus malveillants. L'auteur peut toucher un très large public et les contenus peuvent rester en ligne même lorsque le harcèlement cesse.

Les intervenants scolaires sont en première ligne pour affronter ce phénomène et, le plus souvent, pas ou peu préparés à le traiter. Les parents doivent y faire face à la maison et se sentent eux aussi démunis. Les autorités éducatives, consultants, chercheurs, associations... sont appelés à intervenir dans des rôles de régulation, de consultation et de formation. C'est toute la communauté éducative qui est mobilisée pour tenter d'apporter des réponses et garantir les conditions d'un apprentissage serein.

Le rapport qui suit apporte un éclairage sur ces différentes formes de harcèlement au sein du partenariat SONET-BULL.

Le chapitre 2 présente un bref état de la question dans chacun des pays partenaires. Définitions, cadres légaux et ampleur du phénomène dans les écoles proposent un premier aperçu du harcèlement au sein du partenariat SONET-BULL.

Les chapitres 3 et 4 complètent cette vision en abordant le phénomène de manière concrète, sur le terrain. À travers l'analyse de situations réelles de harcèlement vécues dans les écoles et le recensement des bonnes pratiques mises en œuvre à tous les niveaux, les partenaires présentent les réponses apportées par l'ensemble de la communauté éducative pour gérer, contrer et prévenir le harcèlement.

¹ Ces éléments ont été formulés pour la première fois en 1993 par Dan Olweus, professeur de psychologie à l'université de Bergen en Norvège, reconnu comme le pionnier de la recherche dans le domaine du harcèlement scolaire.

S'appuyant sur cette analyse, les partenaires identifient au chapitre 5 les « savoirs, aptitudes et compétences » que les professionnels de l'éducation devraient développer pour traiter efficacement le harcèlement scolaire.

Enfin, dans les annexes, le lecteur trouvera une liste d'ouvrages et de travaux de référence qui font le point sur la problématique en Europe et dans le monde, ainsi que les formulaires utilisés pour la collecte des publications, études de cas et bonnes pratiques.



2. État de la question dans les pays partenaires

Dans le souci de documenter et d'outiller le lecteur sur la problématique du harcèlement scolaire, les partenaires du projet ont créé un portefeuille de lecture. Celui-ci réunit une quarantaine de publications émanant de divers horizons : littérature scientifique, ouvrages de référence, outils pédagogiques, articles de presse, réglementations...

Les publications ont été recueillies à l'aide du formulaire figurant à l'ANNEXE 1 et sont détaillées à l'ANNEXE 2. Les fiches descriptives des publications sont également consultables dans leur intégralité sur le portail du projet :

<http://www.sonetbull.eu/?lang=fr>.

Parallèlement, afin d'apporter un éclairage plus précis sur le phénomène du harcèlement scolaire au sein du partenariat SONET-BULL, les différents partenaires (Irlande, Grèce, Irlande, Irlande) ont été invités à présenter brièvement la problématique du harcèlement scolaire dans leur pays. Les trois aspects suivants ont été développés : définition du harcèlement, législation applicable, ampleur du phénomène.

En fin de chapitre, un tableau synthèse reprend les principales données pour chacun des pays partenaires.

2.1 Belgique (Fédération Wallonie-Bruxelles)

2.1.1 Qu'entend-on par « harcèlement » ?

En Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB), le professeur Benoît Galand (faculté de Psychologie et des Sciences de l'éducation de l'Université Catholique de Louvain) définit le harcèlement comme : « *des actes négatifs délibérés répétés à l'égard d'une personne qui ne voit pas comment y mettre fin* ». Ce n'est pas la forme ou le contenu d'un comportement qui définit le harcèlement, mais *sa répétition et la nature de la relation entre agresseur(s) et victime(s)*.

Il peut s'agir d'atteintes verbales (ex. : moqueries, insultes, menaces), physiques (ex. : coups, attouchements, bousculades), matérielles (ex. : vols, dégradations), relationnelles (ex. : rejet, exclusion, rumeurs) ou encore numériques (ex. : textos, courriels).

Bruno Humbeeck (chargé de recherche à la faculté de Psychologie et des Sciences de l'éducation de l'Université de Mons-Hainaut) insiste sur la **relation triangulaire : harceleur, victime, pair(s)/témoin(s)** (qui encouragent, font cesser ou ne font rien du tout).

2.1.2 Quelles sont les réglementations en vigueur ?

Le harcèlement est punissable sur les plans civil et pénal. Mais la notion de harcèlement n'est pas toujours clairement définie dans les textes de loi :

- **L'article 442bis du Code pénal²** prévoit une peine d'emprisonnement et/ou une amende pour « *quiconque aura harcelé une personne alors qu'il savait ou aurait dû*

² http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&table_name=loi&cn=1867060801

savoir qu'il affecterait gravement par ce comportement la tranquillité de la personne visée ».

Cet article ne définit pas le harcèlement. Il vise tout comportement déviant, répété ou non, qui répond au sens courant du harcèlement, quel que soit le but poursuivi par l'auteur. Il concerne l'ensemble des domaines du quotidien (pas uniquement le harcèlement moral et sexuel). Il s'adresse à tous les individus (pas uniquement les élèves). Le juge apprécie au cas par cas, tenant compte de la jurisprudence.

- **L'article 145§3bis de la loi du 13 juin 2005 relative aux communications téléphoniques³** prévoit notamment une peine d'emprisonnement et/ou une amende pour « *la personne qui utilise un réseau ou un service de communications électroniques ou d'autres moyens de communications électroniques afin d'importuner son correspondant ou provoquer des dommages* ». Ici aussi, le juge apprécie au cas par cas, tenant compte de la jurisprudence.

Lorsque l'auteur du harcèlement est mineur, c'est le juge de la jeunesse qui décide des mesures à prendre pour faire prendre conscience au jeune de la gravité de son acte : excuses, réparation du dommage, réprimande, surveillance par un service social, travail d'intérêt général...

Sur le plan civil, la victime d'un harcèlement peut réclamer des dommages et intérêts à l'auteur ou à ses parents, s'il est mineur.

- **Le Décret du 12 décembre 2008 relatif à la lutte contre certaines formes de discrimination⁴** prévoit que toute discrimination fondée sur un des « critères protégés » est interdite : *couleur de peau, sexe, prétendue race, handicap, caractéristique physique, orientation sexuelle, conviction religieuse, langue, origine sociale...* (articles 3 et 5).

Le terme discrimination inclut notamment le harcèlement : « situation dans laquelle un comportement non désiré qui est lié à l'un des critères protégés d'une personne survient avec pour objet ou pour effet de porter atteinte à sa dignité et de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant ».

En ce qui concerne le domaine de l'enseignement (article 16), le harcèlement est défini comme : « *les conduites indésirables, abusives et répétées se traduisant notamment par des comportements, des paroles, des intimidations, des actes, des gestes, des écrits unilatéraux, ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à la personnalité, la dignité ou l'intégrité physique ou psychique d'un bénéficiaire de l'enseignement (...), ou de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant* ».

Cette définition du harcèlement vise des conduites répétées (qui peuvent se poursuivre en dehors de l'établissement scolaire), un ensemble de faits qui génère une dynamique, ainsi que le cyber-harcèlement. L'intention de harceler n'est pas requise, il suffit que le résultat des comportements crée un environnement hostile, dégradant, humiliant ou offensant.

Le décret met en place à l'article 60 un service de conciliation dont la mission est de favoriser le règlement amiable du litige. À défaut, la partie qui s'estime lésée peut introduire une action en justice.

2.1.3 Quelle est l'ampleur du harcèlement ?

En FWB, on dispose de peu d'informations. C'est pourquoi le professeur Benoît Galand a rassemblé les données de plusieurs enquêtes récentes réalisées par son équipe (près de

³ http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&table_name=loi&cn=2005061332

⁴ http://www.galilex.cfwb.be/document/pdf/33730_000.pdf



6.500 élèves de la 6^e primaire à la 3^e secondaire interrogés entre 2011 et 2013)⁵. Précisons que dans ces enquêtes toutes les formes de harcèlement n'ont pas été investiguées, notamment le cyber-harcèlement.

Les résultats montrent que le harcèlement est un phénomène largement répandu, touchant **un élève sur trois**. 35% des jeunes sont impliqués dans des faits de harcèlement chaque année : 16% sont plutôt victimes, 14% plutôt harceleurs, tandis que 5% sont harceleurs-victimes. 65% restent neutres. Cette répartition au sein des différents profils est semblable à d'autres études similaires.

Les élèves les plus jeunes sont davantage victimes (fin du primaire, début du secondaire) et **les garçons sont plus impliqués que les filles**, ce que confirment d'autres études réalisées dans divers pays.

La forme verbale est la plus courante, suivie de la forme relationnelle et physique. La forme matérielle est la moins répandue.

En outre, comme le souligne le professeur Galand, il faut « oublier les clichés »⁶. Harcèlement et victimisation ne sont pas liés à la nationalité des parents, au fait que les parents exercent ou non un emploi, à la situation familiale, aux ressources culturelles de la famille ou encore aux conditions de logement de l'élève. Il relève aussi la quasi absence de variations entre écoles.

Le professeur Galand conclut son étude en suggérant qu'une approche inclusive, centrée sur la promotion du respect de chacun et la lutte contre toute forme de malveillance, pourrait s'avérer plus fructueuse qu'une approche ciblée étroitement sur le harcèlement.

2.2 Grèce

2.2.1 Qu'entend-on par « harcèlement » ?

Dans les études grecques, le terme le plus utilisé est « *ekfovismos* » qui signifie « harcèlement » (Ψάλτη και συν., 2012)⁷.

Les scientifiques du projet de recherche EPEAK II - PYTHAGORAS « Identités de genre - identités nationales et violence scolaire : une étude de la violence et de la victimisation dans l'environnement scolaire » menée par l'Université Aristote de Thessalonique & l'Institut d'éducation technologique Alexandreion 2004 - 2007, visait à étudier l'ampleur du harcèlement à tous les niveaux scolaires, de la maternelle au secondaire. Dans la section consacrée aux définitions données par les enseignants et les enfants, l'équipe de recherche a tenté de définir le terme en grec, et a eu des difficultés à en traduire toutes les dimensions. Ils sont partis de tentatives préalables pour traduire le harcèlement, conduites par Smith et ses collègues (Smith et al., 2002)⁸, qui ont trouvé une familiarité

⁵ « *Prévalence du harcèlement en Fédération Wallonie-Bruxelles : rapport d'enquête* » B. Galand, V. Hospel, N. Baudoin, GIRSEF, UCL, février 2014

⁶ Etat des connaissances (partie 1) du colloque participatif « *Le harcèlement à l'école, croisons nos regards* », février 2014 <http://www.enseignement.be/index.php?page=27002>

⁷ Ψάλτη, Α., Κασάπη, Σ., Δεληγιάννη - Κουιμτζή, Β. [Επιμ.] (2012). Σύγχρονα Παιδαγωγικά Ζητήματα: Ο εκφοβισμός στα ελληνικά σχολεία. Κεφάλαιο 7 (σελ.75-87). Αθήνα: Gutenberg.

⁸ Smith, P.K., Cowie, H., Olafsson, R.F. Liefooghe, A.P.D. (2002). Definitions of bullying - A comparison of terms used, and age and gender differences in a fourteen - Country international comparison. *Child Development*, 73 (4), 119 - 1133.



Erasmus+



Co-funded by the European Union



linguistique avec les termes « faire le mec/la brute », « dénigrer quelqu'un », « embêter quelqu'un », ou encore « fanfaronner ».

Suite au test pilote, l'équipe a recommandé pour enquêter sur le phénomène en Grèce d'employer le mot « *ekfovismos* ». Ce terme est défini par des enfants de 11 à 16 ans, d'un échantillon de 206 élèves (écoles primaires et secondaires), comme l'acte intentionnel de nuire à quelqu'un. Les incidents de harcèlement sont identifiés par trois caractéristiques : a) l'intention de nuire du harceleur, b) des comportements menaçants impliqués dans les incidents, et c) une supériorité explicite (du harceleur sur la victime). L'équipe a proposé ce terme au détriment d'essais précédents (Smith et al., 2002) tels que « faire le mec/la brute », « dénigrer quelqu'un », ou encore « fanfaronner » principalement parce qu'il recouvre des formes de violences verbales et physiques, et reprend aussi la forme numérique. Un autre avantage de ce terme est que son sens n'a pas de genre, ce qui permet de l'utiliser pour les filles et les garçons, et troisièmement, c'est un terme général qui va au-delà de comportements ou situations spécifiques (tels que « embêter quelqu'un »).

2.2.2 Quelles sont les réglementations en vigueur ?

La Grèce n'a toujours pas de législation contre le harcèlement, mais dispose de nombreuses décisions et instructions du Ministère de l'éducation que le personnel et les communautés scolaires doivent suivre. De plus, ces dix dernières années, de nombreuses écoles (pour la plupart privées) ont lancé des initiatives scientifiques intéressantes pour combattre le harcèlement en leur sein. Ces deux dernières années ont vu l'instauration d'un réseau officiel panhellénique anti-harcèlement dans le domaine de l'éducation, supervisé par le Ministère de l'éducation.

Ci-dessous se trouvent les mesures les plus significatives portant sur le phénomène :

- Les premières réglementations éducatives portaient surtout sur la promotion de la santé et concernaient les problèmes de comportement des élèves ou les diagnostics de trouble d'apprentissage. L'implication d'**experts en santé mentale** dans ces structures (KEDDY, SSN) assurait une gestion indirecte de nombreux cas de harcèlement ces quinze dernières années (Αρ.Γ2/ 3351 ΦΕΚ τευχος 2./ αρ. Φύλλου 1206/ 2000)⁹. Ces experts étaient actifs tant au niveau de la prévention que de la réaction quand des élèves étaient impliqués dans des cas de harcèlement.
- En 2002, sur décision du gouvernement relative aux réglementations scolaires et aux devoirs spécifiques du personnel scolaire, des devoirs pertinents ont été communiqués. Les **enseignants** de tous les niveaux scolaires, ont le devoir de préserver un climat positif à l'école, en encourageant les principes de solidarité et de coopération et en réprimant toutes formes de violence à l'école (ΦΕΚ 1340/2002, Κεφ. Ε')¹⁰. On les encourage à coopérer avec la direction et les conseillers scolaires pour affronter au mieux tous les problèmes de comportement en classe et en dehors.
- En 2002, décision du gouvernement (ΦΕΚ 1340/2002, Κεφ. Β')¹¹ de clarifier le rôle des **conseillers scolaires**, qui supervisent le bon fonctionnement de la communauté scolaire et peuvent intervenir en cas de perturbation, telle qu'un problème de harcèlement. Par

⁹ Αρ.Γ2/ 3351 ΦΕΚ τευχος 2./ αρ. Φύλλου 1206/ 2000: Καθορισμός των οργάνων, των κριτηρίων, της διαδικασίας επιλογής των Υπευθύνων Σχολικών Δραστηριοτήτων Αγωγής Υγείας και των Υπευθύνων Συμβουλευτικών Σταθμών Νέων (Σ.Σ.Ν.), της διαδικασίας τοποθέτησης και των ειδικότερων καθηκόντων τους.

¹⁰ ΦΕΚ 1340/2002 - Φ.353.1/324/105657/Δ1/2002: ΚΕΦΑΛΑΙΟ Ε΄ -ΔΙΔΑΚΤΙΚΟ ΠΡΟΣΩΠΙΚΟ (Δ.Π.) ΣΥΛΛΟΓΟΣ ΔΙΔΑΣΚΟΝΤΩΝ (Σ.Δ.)

¹¹ ΦΕΚ 1340/2002 - Φ.353.1/324/105657/Δ1/2002: ΚΕΦΑΛΑΙΟ Β΄ ΚΑΘΗΚΟΝΤΑ ΚΑΙ ΑΡΜΟΔΙΟΤΗΤΕΣ ΣΧΟΛΙΚΩΝ ΣΥΜΒΟΥΛΩΝ



exemple, ils ont le droit d'organiser des réunions avec les parents et directeurs pour échanger des points de vue sur des problèmes éducatifs, l'apprentissage, le comportement des élèves, et le renforcement et la promotion de la coopération entre école et familles.

- Suivant les directives internationales, telles que celles de l'OMS sur la gestion du harcèlement scolaire, la Grèce a commencé à construire une stratégie nationale afin de prévenir ce type de comportement à l'école. Comme l'ont montré les chercheurs de l'OMS (Srabstein & Leventhal, 2010)¹² la façon la plus complète de l'aborder est de concevoir une politique scolaire globale qui comprend : un compte-rendu de la littérature et des formations pour le personnel scolaire, l'implication de tous les acteurs pour aborder le problème (direction, conseil des enseignants, associations de parents, conseil des élèves), des interventions directes, etc.
- Suite à la circulaire 4077/28-04-2014 du Ministère de l'éducation¹³ le **premier Réseau de Prévention et de Traitement de la Violence scolaire et du Phénomène de Harcèlement** est créé. Ce Réseau devrait mettre des mesures en place sur deux années scolaires (2013-2014 et 2014-2015) afin de construire une **structure permanente** dans le domaine éducatif grec. Les mesures les plus significatives sont les suivantes : création d'un **observatoire de la violence scolaire et du harcèlement** (rassembler et exploiter des données pour mener des études de cas), sensibilisation et participation active de la communauté scolaire, de la famille et de la communauté locale, formation dans le domaine du harcèlement, identification des comportements de violence et de harcèlement et leur rejet à l'école. Pour ce projet, treize coordinateurs de prévention de la Direction Régionale ont été nommés pour les niveaux primaires et secondaires.

2.2.3 Quelle est l'ampleur du harcèlement ?

La recherche sur le harcèlement a commencé au début des années 1990, dans un effort pour s'occuper des enfants agressifs. Les premières données mesurables sur le harcèlement en Grèce apparaissent dans Doanidou & Xenaki (1997 in Houndoumadi, Pateraki, & Doanidou, 2002)¹⁴, et proviennent de deux échantillons d'élèves : a) 12-13 ans et b) 14-15 ans. Les résultats pour le groupe (a) ont montré que 22% avaient été victimes et 10,1% avaient harcelé quelqu'un sur une période d'un an. Les résultats pour le groupe (b) étaient de 19% victimes déclarées, et 13% de harceleurs au cours d'une année.

Une autre étude significative de la population étudiante grecque vient de la recherche de Boulton et de ses collègues (Boulton, et al, 2001)¹⁵ sur un échantillon de 664 élèves de 8-11 ans, dans l'agglomération d'Athènes. D'après les résultats, 58,9% des garçons et 47,4% des filles ont été impliqués dans des incidents de harcèlement. Le harcèlement verbal constitue la forme la plus courante (plus de 50% des filles et garçons). Le harcèlement verbal (attaques, surnoms, grossièretés) était le plus courant (42,47% de victimes dans un échantillon de 1 312 élèves) (Χαντζή και συν., 2000)¹⁶.

¹² Srabstein, J.C., & Leventhal, B.L. (2010). Prevention of bullying-related morbidity and mortality: a call for public health policies. *Bulletin of the World Health Organization* 2010; 88:403-403. doi: 10.2471/BLT.10.077123

¹³ Αρ. Πρωτ. 4077/28-04-2014. ΥΠΑΙΠΘ. Εγκύκλιος Υλοποίησης των Πράξεων «Ανάπτυξη και Λειτουργία Δικτύου Πρόληψης και Αντιμετώπισης φαινομένων της Σχολικής Βίας και εκφοβισμού στους Άξονες Προτεραιότητας 1, 2 και 3» του ΕΠ «Εκπαίδευση και Διά Βίου Μάθηση».

¹⁴ Houndoumadi, A., Pateraki, L., & Doanidou, M. (2002). Tackling violence in schools: A report from Greece. UK-001 project. CONNECT initiative.

¹⁵ Boulton, M. J., Καρέλλου, Λανίτη, Μανούσου & Λεμονή (2001). Επιθετικότητα και Θυματοποίηση ανάμεσα στους μαθητές των Ελληνικών Δημοτικών Σχολείων. *Ψυχολογία*, 8, 12-29.

¹⁶ Χαντζή, Χ., Χουντουμάδη, Α. & Πατεράκη, Λ. (2000). Άσκηση βίας από μαθητές



Erasmus+



Co-funded by the European Union



D'après une récente recherche internationale menée dans 40 pays, la Grèce occupe la troisième place pour le nombre d'élèves impliqués dans des incidents de victimisation en tant que harceleurs, victimes ou les deux. Ce phénomène semble concerner directement un enfant/adolescent sur trois en Grèce (Craig et al., 2009 in Giovazolias et al., 2010, p. 2208)¹⁷.

Une recherche plus récente de « *European Antibullying Network* » présente des données de 4.987 élèves grecs du secondaire (sur un échantillon de 16227 élèves européens) (*Europe's Antibullying Campaign Project*, 2012)¹⁸. 31.98% de l'échantillon ont déclaré avoir été victimes (une fois ou régulièrement). Parmi les victimes, les garçons sont plus nombreux (34.2%) que les filles (29.71%). Et 30% de l'échantillon ont déclaré avoir été harceleurs (au moins une fois). Parmi eux 42.2%, étaient des garçons et 18.5% des filles. Le lieu de harcèlement le plus courant est l'école (classe, cour, toilettes, etc.). Quant au type de harcèlement, la première place est une fois de plus occupée par les menaces verbales/surnoms (60,69%), puis le harcèlement physique (45,39%), et l'apparence (36,3%). Quant au genre, il semble que les garçons utilisent une forme plus directe de harcèlement et les filles une forme plus indirecte (Δεληγιάννη & Σακκά, 2005 στο Ψάλτη και συν, 2012).

Dans un échantillon panhellénique de 2.026 élèves du primaire et de 1.843 élèves du secondaire, il apparaît que 10-15% des élèves (primaire et secondaire) ont souffert de victimisation au moins une fois par semaine (Psalti et al., 2012). Le type de harcèlement le plus courant entre élèves du primaire est le harcèlement verbal (14,6%), tandis qu'en secondaire il s'agit de l'exclusion sociale par la diffusion de rumeurs (13,3%). Un plus faible pourcentage a déclaré avoir fait preuve d'un comportement de harcèlement (8-10%). La forme la plus courante de harcèlement par des auteurs du primaire est une fois de plus verbale (9,7%) tandis qu'en secondaire il s'agit de harcèlement sexuel (9.7%).

2.3 Irlande

2.3.1 Qu'entend-on par « harcèlement » ?

En 1993, les directives du Département d'éducation & sciences « *Countering Bullying Behaviour in Primary and Post-Primary Schools* »¹⁹ définissent le harcèlement ainsi :

Le harcèlement est une agression, verbale, psychologique ou physique répétée effectuée par un individu ou un groupe à l'encontre d'autrui. Des incidents isolés de comportement agressif, qui ne sauraient être cautionnés, peuvent difficilement être qualifiés de harcèlement. Cependant, quand le comportement est systématique et continu, il s'agit de harcèlement.

Ces directives énumèrent les types de comportements d'élèves considérés comme du harcèlement, notamment : agressions physiques, intimidation, appels téléphoniques abusifs, isolement, injures et harcèlement du personnel scolaire. Elles énumèrent

προς μαθητές στο χώρο του Δημοτικού Σχολείου. Παιδί και Έφηβος 1,97-110.

¹⁷ Giovazolias, T., Kourkoutas, E., Mitsopoulou, E., & Georgiadi, M. (2010). The relationship between perceived school climate and the prevalence of bullying behavior in Greek schools: Implications for preventive inclusive strategies. *Procedia Social and Behavioral Sciences*, 5, 2208-2215.

¹⁸ Europe's Antibullying Campaign Project (2012). *European Research for Studying the Bullying phenomenon*. Greece: Final Report.

¹⁹ Department of Education & Science (1993) *Guidelines on Countering Bullying Behaviour in Primary & Post Primary Schools* <http://www.education.ie/en/Parents/Information/Complaints-Bullying-Child-Protection-Discrimination/Guidelines-on-countering-bullying-behaviour-in-primary-and-post-primary-schools.pdf>



également les façons dont les enseignants peuvent harceler les élèves, telles que l'emploi de paroles dégradantes, l'humiliation d'élèves plus faibles ou des comportements d'intimidation envers les élèves.

En plus de cette définition, le Plan d'action sur le harcèlement (2013)²⁰ publié par le département d'éducation et de compétences propose le remaniement par Sercome & Donnelly (2012)²¹ de la définition d'Olweus du harcèlement comme relation plutôt que comme comportement :

« Le harcèlement est une relation de violence impliquant des pratiques de domination qui dépouillent une personne de sa capacité d'action, au moyen d'interventions portant une menace continue de danger. »

Ils décrivent cette perte de capacité d'action de cette façon :

« Le harcèlement ne concerne pas tous types de blessures, ni tout impact négatif. Il implique un type particulier de préjudice. Il vise à engendrer une certaine impuissance, une incapacité à agir, à faire quoi que ce soit... le harcèlement implique une tentative de nier à autrui toute position fixe, même subordonnée. Cela va au-delà de la soumission. Le harcèlement vise l'abjection. »

Si on accepte généralement que le harcèlement traditionnel tel que défini ci-dessus est un comportement négatif répété, O'Moore (2010)²² est d'avis que des actes d'agression ponctuels ou isolés devraient être définis comme du harcèlement s'ils causent chez les enfants un sentiment continu de harcèlement. Par exemple, une seule menace peut faire vivre dans la peur que cette menace soit mise à exécution à leur rencontre, ou à celui de leurs amis ou de leur famille.

Le cyber-harcèlement est défini par l'Office pour la sécurité sur internet comme :

« ...du harcèlement mené au moyen de l'internet, de téléphones portables ou d'autres dispositifs technologiques. Le cyber-harcèlement prend généralement une forme psychologique plutôt que physique mais s'inscrit souvent dans un contexte plus large de harcèlement « traditionnel ». Il peut se traduire par des messages, emails, photos ou vidéos... méchants, mesquins ou menaçants ; des appels anonymes ; des publications ou images méchantes dans un forum, un site ou un salon de discussion ; des déclarations offensantes dans un salon de discussion, un forum ou un texto en se faisant passer pour un autre ; l'utilisation du compte d'un autre pour lui nuire. »²³

Il faut noter que dans sa version révisée des Directives pour les écoles²⁴ le Département d'éducation et de compétences fait une distinction entre cyber-harcèlement et cyber-agression. On y stipule que « placer un message, une image ou une déclaration publics, offensants ou blessants, de façon ponctuelle sur un réseau social ou un autre forum public

²⁰ Department of Education & Skills (2013) Action Plan on Bullying Report of the Anti-Bullying Working Group to the Minister for Education and Skills <http://www.education.ie/en/Publications/Education-Reports/Action-Plan-On-Bullying-2013.pdf>

²¹ Sercome and Donnelly (2012) "Bullying and agency: definition, intervention and ethics", *Journal of Youth Studies*, 1-12, iFirst article.

²² O'Moore, Mona (2010) Understanding School Bullying - A Guide for Parents and Teachers, Veritas, Dublin.

²³ Office of Internet Safety (2008) A Guide to Cyberbullying (Dublin: Brunswick) [www.internetsafety.ie/website/OIS/OISWeb.nsfpage/DPCY-7LYJ4V1343473-en/\\$File/GWIT-cyberbullying-DEC12](http://www.internetsafety.ie/website/OIS/OISWeb.nsfpage/DPCY-7LYJ4V1343473-en/$File/GWIT-cyberbullying-DEC12)

²⁴ Department of Education & Skills (2013) Anti Bullying Procedures for Primary and Post Primary Schools. <http://www.education.ie/en/Publications/Policy-Reports/Anti-Bullying-Procedures-for-Primary-and-Post-Primary-Schools.pdf>

où les messages, images ou déclarations peuvent être vus et/ou redirigés par d'autres sera considéré comme un comportement de harcèlement » (p.9). Toutefois, on précise que « un message ou autre type de communication privé offensif ou blessant ponctuel ne tombe pas dans cette définition du harcèlement et devrait être réglé, si nécessaire, en accord avec le code de conduite de l'école » (p.9).

2.3.2 Quelles sont les réglementations en vigueur ?

Il n'y pas de législation propre au harcèlement en Irlande. Toutefois, les écoles sont sujettes à une série de dispositifs légaux et tenues d'appliquer des mesures pour prévenir et affronter le harcèlement dans les écoles. Les écoles ont des devoirs et des responsabilités en vertu de plusieurs lois nationales reprises sous les *Equal Status Acts* et le *Safety, Health and Welfare at Work Act* ainsi que leurs devoirs et responsabilités sous le droit commun et criminel.

L'*Education Act 1998-2007* et d'autres législations propres à l'éducation fixent des devoirs et responsabilités qui visent à encourager et permettre aux écoles de créer un environnement d'apprentissage sûr, positif, respectueux et inclusif. Elles sont aussi sujettes à l'*Equal Status Act (2000-2011)*²⁵ qui interdit le harcèlement sur l'une de ces neuf bases : le genre (y compris les transgenres), le statut civil, le statut familial, l'orientation sexuelle, la religion, l'âge, une infirmité, la race et l'appartenance à une communauté du voyage. Ces interdictions s'appliquent à tous les aspects de la vie scolaire, notamment la classe, les infrastructures sportives et les excursions.

Les écoles ne peuvent permettre aux élèves d'en harceler d'autres. Cette interdiction s'applique aussi au personnel, aux parents et à quiconque a le droit de se trouver dans l'école, y compris les visiteurs, tels que les équipes sportives et les équipes de débat en visite. Sous les *Equal Status Acts*, les écoles peuvent être tenues responsables de tout harcèlement par leur personnel ou d'autres personnes que cela se soit fait ou non avec leur approbation.

Sous l'*Education (Welfare) Act 2000*, toutes les écoles sont tenues de mettre en place un code de bonne conduite. Ce code doit être rédigé conformément aux directives du *National Educational Welfare Board (NEWB)*²⁶ transmises aux écoles en 2008. Ces directives stipulent que chaque école doit avoir une politique pour prévenir ou affronter les différentes formes de harcèlement et que les écoles doivent souligner dans leur code de conduite que le harcèlement est inacceptable. Les directives stipulent également que le code de conduite devrait indiquer quelle mesure l'école doit prendre en cas d'infraction présumée à sa politique en matière de harcèlement. Ce code doit être développé en consultation avec l'ensemble de la communauté scolaire (direction, enseignants, autre personnel, parents et élèves).

Parmi les autres lois pouvant être invoquées en cas de harcèlement, on compte :

- Le *Defamation Act* de 2009 pertinent au cyber-harcèlement car il permet à l'élève lésé ou à son tuteur légal de poursuivre non seulement un autre élève ou son tuteur en

²⁵ Department of Education & Science and Equality Authority (2005) *Schools and the Equal Status Acts*. 2nd ed. Dublin: Department of Education and Science www.education.ie/en/Publications/Education-Reports/ge_schools_and_equality.pdf

²⁶ National Educational Welfare Board (2008) *Developing a Code of Behaviour: Guidelines for schools*. Dublin: NEWB. p. 12. http://www.newb.ie/downloads/pdf/guidelines_school_codes_eng.pdf



justice mais aussi le fournisseur d'accès internet ou les responsables du site qui a publié le contenu diffamatoire.

- Directive 200/31/EC de l'UE – inscrite dans la loi irlandaise et régissant la transmission de données en ligne.
- *Employment Equality Act* (1998-2008) – les directions ou autorités, en tant qu'employeurs, ont certaines obligations envers leurs employés. Les *Employment Equality Acts* présentent des similarités avec les *Equal Status Acts* mais concernent le domaine de l'emploi et non les services.
- *Safety, Health & Welfare at Work Act* (2005) – La législation en matière de santé et de sécurité exige des directions, en tant qu'employeurs, de garantir, dans la limite du raisonnable, un lieu de travail sûr à leurs employés. Les directions sont également tenues de garantir, dans la limite du raisonnable, que les élèves, parents et visiteurs, qui peuvent se trouver dans les locaux de l'école, n'exposent pas leur santé et leur sécurité à des risques.

De plus, il existe également des *Guidelines on Countering Bullying Behaviour in Primary and Post-Primary Schools* (Directives pour contrer les comportements de harcèlement à l'école primaire et post-primaire). Si elles ne sont pas contraignantes, ces directives écrites en consultation avec des représentants de directions, d'enseignants et de parents, apportent un poids supplémentaire car la section 23 de l'*Education Act* (2000) est entrée en vigueur, stipulant qu'il incombe à l'autorité scolaire conjointement avec le personnel et les élèves de développer un système sous lequel de véritables mesures d'accompagnement et de surveillance sont mises en place pour traiter les incidents de harcèlement. De plus, le Département d'éducation et de compétences a revu les directives et a transmis de nouvelles procédures anti-harcèlement aux écoles primaires et post-primaires et a donné aux directions d'écoles²⁷ des instructions pour développer et adopter formellement une politique anti-harcèlement qui respecte pleinement les exigences de ces procédures.

2.3.3 Quelle est l'ampleur du harcèlement ?

L'enquête nationale sur le harcèlement dans les écoles irlandaises de premier et deuxième niveau menée par Dr Mona O'Moore au Trinity College de Dublin²⁸ indique que quelque 31% des élèves du primaire et 16% des élèves du secondaire ont été harcelés à un moment donné. De notre population scolaire avoisinant les 870.000, plus ou moins 23% soit 200.000 enfants risquent de souffrir des effets du harcèlement.

Dans les écoles primaires d'Irlande, 74% des enfants qui disent avoir été harcelés affirment l'avoir été dans la cour de récréation, tandis 31% affirment que le harcèlement s'est produit en classe. Au niveau secondaire, le lieu de harcèlement le plus courant est la salle de classe, avec 47% des élèves abusés qui y situent les incidents. Les deuxièmes lieux les plus probables, à 37%, sont les couloirs, suivis de la cour de récréation à 27%.

Parmi les autres secteurs de l'école où les élèves rapportent des cas de harcèlement, aux deux niveaux, on compte les toilettes, les vestiaires, la zone des casiers et les dortoirs dans les internats. 19% des élèves du primaire qui disent avoir été harcelés affirment que les incidents se sont produits sur le chemin de l'école ou de la maison, tandis 8,8% des élèves du post-primaire affirment la même chose.

²⁷ Department of Education & Skills (2013) Anti Bullying Procedures for Primary and Post Primary Schools. http://www.etbi.ie/wp-content/uploads/2013/11/cl0045_2013.pdf

²⁸ Astrid Mona O'Moore (1997) School Bullying in Ireland - A Nationwide Study. <http://www.dcy.gov.ie/docsdb/results.asp?rl=60>



Le rapport de l'Organisation Mondiale de la Santé (2004)²⁹ sur le harcèlement semble indiquer que, d'après leurs chiffres, l'Irlande, bien que dans le dernier quartile, connaît une augmentation du nombre d'élèves, garçons et filles, qui se font harceler ou harcèlent.

Une étude du cyber-harcèlement en Irlande menée par O'Moore & Minton (2009)³⁰ sur 3.004 élèves de 12 - 17 ans (1.009 filles, 1.995 garçons) a montré que 8,7% des adolescents irlandais (8,0% des filles ; 9,1% des garçons) interrogés avait commis du cyber-harcèlement.

Près d'un sur cinq (18,3%) a admis avoir été impliqué dans du cyber-harcèlement en tant que victime, auteur ou auteur-victime. Le taux d'incidence pour chacun de ces groupes était le suivant :

- 9,8% de cyber-victimes (6,9% de garçons 15,5% de filles)
- 4,4% de cyber-harceleurs (3,5% de filles, 4,9% de garçons)
- 4,1% cyber-harceleurs-victimes (4,5% de filles, 3,9% de garçons)³¹

2.4 Italie

2.4.1 Qu'entend-on par « harcèlement » ?

Le terme « harcèlement » définit ces comportements blessants et/ou agressifs de la part d'un individu, de façon répétée dans le temps, qui causent des dommages chez une autre personne dans le but d'exercer un pouvoir ou une domination sur la victime (Fonzi, 1997)³². Sharp et Smith (1994)³³ soulignent les formes suivantes de harcèlement en fonction du type et de l'intensité du comportement agressif :

- physique (coups, bousculade, harcèlement physique)
- verbal (insultes, chantage, intimidation, brimades, surnoms blessants),
- indirect (manipulation sociale qui utilise les autres comme moyen plutôt que d'attaquer la victime en personne, telle que des rumeurs nuisibles, l'exclusion systématique d'une personne de la vie de groupe, etc.).

Les agressions physiques et verbales sont considérées comme des formes de harcèlement direct, car elles impliquent un rapport en face-à-face entre la victime et le harceleur.

2.4.2 Quelles sont les réglementations en vigueur ?

Il n'y a pas de loi propre au harcèlement en Italie, mais de nombreuses réglementations reprises dans le Code Civil et Criminel ainsi que dans la Constitution peuvent être prises en compte.

²⁹ World Health Organisation 'Young People's Health in Context' Health Behaviour in School Aged Children (HSBC) Study: Intermediate Report from 2001/2002 Survey, Health Policy for Children and Adolescents, No.4 (2004)

³⁰ O'Moore, A.M. & Minton, S.J. (2009) Cyber-Bullying: The Irish Experience in, editor(s)Quinn, Q. & Tawse, S. , *Handbook of Aggressive Behavior Research*, Hauppauge, NY, Nova Science Publishers, Inc.

³¹ O'Moore, M. (2012) Cyber-bullying: The situation in Ireland. *Pastoral Care in Education*, 30, 209-223.

³² Fonzi A. (1997), Il bullismo in Italia. Il fenomeno delle prepotenze a scuola, dal Piemonte alla Sicilia. Ricerche e prospettive d'intervento, Firenze: Giunti.

³³ Smith, P. K., & Sharp, S. (1994). School bullying: Insights and perspectives. London: Routledge.



Violation des principes fondamentaux de la Constitution :

Égalité (article 1), et concernant le contexte scolaire, liberté d'éducation et droit à l'éducation (article 33 et 24)

Violation du Code Pénal

Les délits qui constituent le harcèlement sont variés, et dépendent de la façon d'exprimer ce comportement :

- Coups (art. 581 du Code Criminel)
- Blessures (Art. 582 du C.P.)
- Dégradation de biens (Art. 635 du C.P.)
- Insulte (Art. 594 du Code Criminel) ou Diffamation (art. 595 du Code Criminel),
- Harcèlement ou perturbation de personnes (art. 660 du Code Criminel),
- Menace (art. 612 C.P.)
- Traquer quelqu'un (anglais : *stalking*) (art. 612 bis du Code Criminel)
- Usurpation d'identité (art. 494 du Code Criminel), quand une personne se fait passer pour une autre (cyber-harcèlement)

Comment se protéger ?

Pour permettre une action sous la loi criminelle (p.ex. en cas de blessures ou menaces graves, etc.) : porter plainte auprès de la police ou des autorités judiciaires (police, etc.). Dans certains cas, la plainte peut comprendre une requête de poursuivre la personne en justice (au pénal).

Le procès pénal peut aboutir à :

- Une peine de prison pour le coupable, ou une amende ;
- Dans de rares cas le coupable est condamné à des activités d'intérêt général.

Jugements de la Cour de Cassation (*Corte di Cassazione*) sur des cas liés au harcèlement :

Des actes répétés de harcèlement, constituant le délit de traquer quelqu'un, peuvent se manifester non seulement par des appels téléphoniques, SMS, emails et messages par Internet mais aussi sur le lieu de travail de la victime ou, comme dans le cas de ce jugement, peuvent aussi comprendre la diffusion par Facebook d'une vidéo montrant une relation intime entre un homme et une femme (ce qui a créé un tel malaise et une telle angoisse chez la femme qu'elle a dû démissionner)³⁴.

Cela intègre le délit d'usurpation d'identité (art. 494 du Code Criminel) qui comprend par conséquent aussi le comportement d'une personne qui crée ou utilise un compte email, pour attribuer de fausses informations dans le but de nuire à la personne dont le nom est utilisé illégalement³⁵.

Responsabilité pénale du mineur harceleur

Le mineur de moins de 14 ans n'est jamais responsable. Toutefois, s'il est considéré comme « socialement dangereux » des mesures de sécurité peuvent être prises, telles que la probation ou l'internement dans une maison de redressement.

³⁴ Corte di Cassazione, Sezione Penale VI, Sentenza n. 32404 del 30 agosto 2010.

³⁵ Corte di Cassazione, Sezione III, Sentenza n.12479 del 13 aprile 2012.



Erasmus+



Co-funded by the European Union



Le mineur de 14 ans et plus est responsable si on démontre sa capacité à comprendre et sa volonté. C'est au juge de déterminer la capacité du jeune, avec l'aide d'un conseiller professionnel.

Responsabilité pénale des enseignants en cas de harcèlement à l'école

L'enseignant, dans l'exercice de ses fonctions, est comparé à un fonctionnaire public, art. 357 du Code Criminel.

L'enseignant peut se voir infliger une amende de 30 à 516 euros, « quand il ne rapporte pas ou tardivement aux autorités judiciaires ou à une autre autorité, un délit dont il a eu connaissance dans l'exercice de ses fonctions, ou dont il a eu connaissance grâce à ses fonctions » (art. 361 du Code Criminel). Cette responsabilité se fonde aussi sur l'Article 28 de la Constitution italienne « Les fonctionnaires et employés de l'État et des entités publiques sont directement responsables, sous les lois criminelles, civiles et administratives, des actes commis en violation des droits. Dans ce type de cas, la responsabilité s'étend à l'État et aux autres organes publics ».

Violation des règles de lois privées (délict civil)

Art. 2043 du Code Civil : « Tout acte malveillant ou involontaire, qui occasionne des préjudices injustes à autrui, oblige l'auteur du délict à compenser le dommage ».

Pour réclamer des dommages et intérêts, la victime devrait engager un avocat et porter plainte auprès de la Cour Civile, à moins qu'un accord entre les parties ne soit trouvé.

Préjudices reconnus par la loi

- Préjudice moral (souffrance physique ou morale, perturbation de l'état d'esprit de la victime, larmes, douleurs, tracasseries) ;
- Préjudice biologique (dommage à la santé et à l'intégrité physique et mentale de la personne protégée par la Constitution art. 32) ;
- Préjudice existentiel (blessure sur la personne, sa vie, sa qualité de vie, sa vie sociale, sa vie privée, sa réputation, son image, son autodétermination sexuelle ; la protection du développement complet de la personne dans les groupes sociaux reconnue à l'art. 2 de la Constitution italienne).

Responsabilité des Parents

Article 2048 du Code Civil, premier paragraphe : « Le père et la mère, ou le tuteur légal, sont responsables des préjudices causés par un acte illégal d'un mineur non-émancipé ou des personnes sujettes à la protection qui vivent avec eux. » L'exercice de la responsabilité parentale est indiqué à l'Article. 147.

Responsabilité de l'école

La Directive ministérielle Fioroni 2007 n° 16 stipule que le harcèlement doit être affronté par l'école systématiquement, en impliquant activement les élèves et en encourageant la connaissance des règles et sanctions. Les principes directeurs sont exprimés dans la législation visant à définir des initiatives et interventions préventives afin d'aborder le problème dans ses multiples manifestations. La Directive propose l'activation d'un numéro vert 800 669 696 accessible de 10 à 13 heures et de 14 à 19 heures du lundi au vendredi, pour rapporter des cas, demander des informations sur le phénomène et savoir quel comportement adopter lors de situations critiques.



Le Décret du Président de la République n° 249/1998 art. 4 prévoit que les écoles adoptent leurs propres règles disciplinaires pour aborder les questions de harcèlement en appliquant des procédures de sanction. En particulier, le paragraphe 7 stipule en général que « le retrait de l'élève de la communauté scolaire ne peut être initié qu'en cas de violation grave ou répétée de la discipline, pour une période allant jusqu'à quinze jours. » Cette limite, selon le paragraphe 9, ne peut être ignorée que dans deux cas particulièrement graves : quand des crimes ont été commis ou qu'il y a un danger pour la sécurité de personnes ; dans ces cas, la durée du retrait « est proportionnelle à la gravité du délit ou à la persistance de la situation de danger. »

« Code de Pratique pour prévenir et contrer le phénomène du cyber-harcèlement »³⁶.

Première version approuvée par le Ministère du développement économique, 8 janvier 2014 :

Art. 1

Les opérateurs fournissant des services de réseaux sociaux, fournisseurs de services en ligne, de contenu, de plateformes de contenus générés par les utilisateurs et de réseaux sociaux qui adhèrent à ce Code, ci-après nommé les « membres », s'engagent à activer des mécanismes spécifiques pour rapporter les faits de cyber-harcèlement, afin de prévenir et de combattre la prolifération du phénomène.

Art. 2

Les systèmes de rapport que les membres sont appelés à mettre à la disposition des enfants et des adolescents doivent être bien visibles sur la page affichée, simples et directs, pour leur permettre de rapporter immédiatement des situations de risque et de danger.

Les membres s'engagent à prendre les mesures nécessaires pour garantir que les systèmes de rapport et le feedback proposé à l'utilisateur soient accessibles dans la langue dans laquelle l'alerte a été émise.

Art. 3

Les membres s'engagent à proposer des mécanismes efficaces pour répondre aux alertes (tâche effectuée par du personnel qualifié) en terme de retrait rapide du contenu nuisible, dans les deux heures après l'alerte, afin de prévenir les actes qui amplifient les effets que le comportement du cyber-harceleur a sur la victime, ce pour quoi l'efficacité de l'alerte constitue le seul moyen de contrôle possible.

Les membres s'engagent, dans la mesure du possible et du faisable, à combattre efficacement le phénomène du harcèlement en retirant préventivement le contenu signalé.

Art. 4

Conformément à la législation sur la confidentialité des données personnelles, les membres encourageront et appliqueront des politiques appropriées pour permettre aux autorités compétentes de tracer l'identité de ceux qui utilisent le service pour entreprendre une attitude discriminatoire dans le but d'attenter à l'image et/ou la réputation de leurs pairs.

³⁶ Codice di autoregolamentazione per la prevenzione e il contrasto del cyberbullismo
<http://www.governo.it/backoffice/allegati/74370-9176.pdf>

Les membres s'engagent également à sensibiliser par des formations et campagnes d'information à un usage conscient du réseau, chacun selon ses propres compétences et en fonction de directives fixées par le Comité prévues à l'Article 5, auprès des utilisateurs de l'Internet sur ce qu'encourent ceux qui font preuve d'un comportement discriminatoire ou qui cherchent à attenter à l'image et/ou à la réputation d'un mineur et auprès des victimes sur les possibilités concrètes de défense offertes par ce Code.

Art. 5

Afin de surveiller périodiquement l'application efficace du Code par les opérateurs, le Ministère du développement économique établit un comité de surveillance, constitué de signataires de ce Code et d'experts avec une expérience et une expertise démontrées dans des domaines portant sur la protection des mineurs et l'utilisation des nouvelles technologies.

Suite à la surveillance, si on découvre que les signataires ne respectent pas ces engagements du Code, le Comité peut, suivant une procédure spécifique, formuler un rappel spécifique du membre coupable.

Le Comité a également le devoir de promouvoir les études et la recherche sur le phénomène du cyber-harcèlement, notamment via un rapport annuel sur le phénomène et l'efficacité des mesures prises par ceux qui adhèrent au Code.

Participer au Comité n'implique pas d'obligations envers l'État.

2.4.3 Quelle est l'ampleur du harcèlement ?

Le premier projet de recherche majeur sur le phénomène du harcèlement en Italie date de 1993 et a été édité par Prof. Ada Fonzi³⁷. Pour ce projet, un questionnaire anonyme a été développé et soumis aux élèves, adapté des questionnaires Olweus (1991)³⁸ et Whitney & Smith (1993)³⁹, apportant une estimation quantitative de la diffusion du phénomène et des détails sur des aspects plus spécifiques du phénomène (différences de sexes, types d'actes commis ...). Il en ressort que la diffusion du phénomène est plus importante en Italie que dans d'autres pays européens. Le harcèlement semble largement présent dans les écoles du pays, bien qu'il y ait des différences entre provinces. Cela trahit l'influence de facteurs environnementaux sur l'occurrence du phénomène. En ce qui concerne des paramètres tels que le genre et l'âge, il est évident que le harcèlement affecte tant les garçons que les filles, mais avec quelques différences : les garçons accomplissent surtout des actes de harcèlement direct, touchant garçons et filles ; les filles en revanche utilisent des formes indirectes de harcèlement visant surtout d'autres filles, avec une prévalence de diffusion de fausses informations à leur propos. En général, le nombre d'actes de harcèlement est inversement proportionnel à l'âge.

D'après les données collectées par *Telefono Azzurro* sur la période 2013-2014, parmi les 3.333 consultations sur des questions liées à la santé et la protection des enfants et adolescents, on compte 485 situations de harcèlement et de cyber-harcèlement

³⁷ Fonzi A. (1997), *Il bullismo in Italia. Il fenomeno delle prepotenze a scuola, dal Piemonte alla Sicilia. Ricerche e prospettive d'intervento*, Firenze: Giunti.

Fonzi A. (1999), *Il gioco crudele. Studi e ricerche sui correlati psicologici del bullismo*, Firenze: Giunti.

³⁸ Olweus, D. (1991) *Bully/victim problems among schoolchildren: Basic facts and effects of a school based intervention program*. In D. Pepler and K. Rubin (Eds.), *The development and treatment of childhood aggression*.

³⁹ Whitney, I., & Smith, P. K. (1993). A survey of the nature and extent of bullying in junior/middle and secondary schools. *Educational Research*, 35 (1), 3-25. EJ 460 708.



Erasmus+



Co-funded by the European Union



IKY

ΙΔΡΥΜΑ ΚΡΑΤΙΚΩΝ ΥΠΟΤΡΟΦΙΩΝ
STATE SCHOLARSHIPS FOUNDATION

rapportées, soit 14,6% du total. En analysant les performances des interventions annuelles de l'association portant sur ces incidents, on observe qu'on est passé de 8,4% en 2012, à 13,1% en 2013, pour atteindre 16,5% en 2014. Les enfants et adolescents impliqués sont surtout des filles entre 11 et 14 ans, malgré un haut pourcentage d'adolescents. 10,2% des enfants et adolescents impliqués sont de nationalité étrangère.

D'après l'enquête « *Osservatorio adolescenti* »⁴⁰ présentée par *Telefono Azzurro* et *DoxaKids* en novembre 2014 et menée auprès de plus de 1.500 élèves d'écoles italiennes âgés de 11 à 19 ans, 34,7% des garçons ont admis avoir été témoins ou victimes de harcèlement (en moyenne 30,3% de victimes, en secondaire le pourcentage monte à 38,3%). L'école semble être le principal lieu où se produit le harcèlement (34,3% des ados interrogés souhaiteraient que l'école propose davantage de protection de la violence et du harcèlement). 31,3% des garçons harcelés ont réagi en décrochant ; 29,9% ont essayé de se défendre. Plus d'un sur cinq (22,8%) ont prévenu leurs parents, ce taux est quasi deux fois plus important chez les filles (30,4%) que les garçons (16,4%), tandis que 22,7% (21% de garçons et 24,7% de filles) n'ont rien dit à personne. La même enquête a montré que les adolescents, en particulier les filles, confrontés à une situation de harcèlement considèrent que l'aide d'adultes est la plus utile (48,2% du total, contre 20,9% qui considèrent plus utile l'aide d'amis).

⁴⁰ Telefono Azzurro e Doxa Kids - "Osservatorio adolescenti: pensieri, emozioni e comportamenti dei ragazzi di oggi", 2014

Tableau de synthèse

Ce tableau synthétise les données les plus récentes de chaque pays partenaires.

	Qu'entend-on par « harcèlement » ?	Quelles sont les réglementations en vigueur ?	Quelle est l'ampleur du harcèlement ?
BELGIQUE (FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES)	<ul style="list-style-type: none"> • Des actes négatifs délibérés répétés à l'égard d'une personne qui ne voit pas comment y mettre fin (Galand 2014) • Importance de la relation triangulaire : harceleur, victime, pairs/témoins (Humbeeck 2014) 	<ul style="list-style-type: none"> • Harcèlement punissable sur le plan pénal : <ul style="list-style-type: none"> ➢ Article 442 bis, code pénal ➢ Article 145§3bis, loi du 13/05/2005 sur les communications téléphoniques ➢ Notions pas toujours clairement définies. Pouvoir d'appréciation du juge. • Sur le plan civil, possibilité de réclamer des dommages et intérêts • Règlement à l'amiable privilégié dans le domaine de l'enseignement (Décret du 12/12/2008 relatif à la lutte contre certaines formes de discrimination) 	<ul style="list-style-type: none"> • Un jeune sur trois est touché ! • Etude 2011-2013 (6.500 élèves de la 6^e primaire à la 3^e secondaire) : <ul style="list-style-type: none"> ➢ 35% des jeunes impliqués dans des faits de harcèlement (16% victimes, 14% harceleurs, 5% harceleurs-victimes) ➢ Les élèves les plus jeunes sont davantage victimes ➢ Les garçons sont plus impliqués que les filles ➢ La forme verbale est la plus courante, suivie de la forme relationnelle et physique ➢ Il faut oublier les clichés (nationalité des parents, ressources culturelles de la famille, conditions de logement...)
GRÈCE	<ul style="list-style-type: none"> • L'intention de l'agresseur de faire du mal Violence verbale, physique et cyber-intimidation • Le comportement menaçant • Une relation de supériorité explicite sur la victime 	<ul style="list-style-type: none"> • The PanHellenic Anti-bullying Network Prévention et solution de l'intimidation • La décision du gouvernement (2002) sur les règlements scolaires et les devoirs des membres de l'école Préservation du climat scolaire positif et coopération avec le directeur de l'école 	<ul style="list-style-type: none"> • La Grèce se situe à la troisième place en Europe pour le nombre d'étudiants impliqués dans l'intimidation • Un jeune sur trois est impliqué (Craig 2009 ; Giovazolias 2010) • European Anti-bullying Network



	(Projet de recherche EPEAK II – Pythagore)	<p>et les conseillers scolaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • La circulaire 4077 du Ministère de l'Éducation Prévention et traitement du Network de la violence à l'école et des phénomènes d'intimidation pour créer un observatoire de la violence et l'intimidation à l'école et sensibiliser la communauté éducative, la famille et la communauté locale 	<p>Etude de 2012 sur 4.987 étudiants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 31,98% victimes (dont : 34.2% de garçons et 29.71% de filles) ➤ 30% auteurs (dont : 42,2 % de garçons et 18,5 % de filles) ➤ Le lieu le plus commun de l'intimidation est l'école ➤ Le type de harcèlement : menaces verbales (60,69 %), intimidation physique (45,39 %), l'apparence (36,3 %) ➤ Sexe : les garçons utilisent le harcèlement direct et les filles utilisent les formes indirectes
IRLANDE	<p>Plan d'action sur le harcèlement (2013) Sercome & Donnelly (2012)</p> <p>« Une relation de violence impliquant des pratiques de domination sur une autre personne, en utilisant des menaces durables de préjudice ».</p> <p>Il s'agit d'un type particulier de préjudice qui vise à engendrer une sorte d'impuissance, une incapacité d'agir, de faire quelque chose ...Il implique la tentative de nier l'autre.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Equal Status Act (2000-2011) Interdiction du harcèlement pour raison de genre (y compris transgenre), état civil, situation familiale, orientation sexuelle, religion, âge, handicap, « race » et appartenance à la communauté du voyage Ces interdictions s'appliquent à tous les aspects de la vie scolaire • La Loi sur la diffamation de 2009 s'applique à la cyber-intimidation 	<p>O'Moore & Minton Etude de 2009 sur 3.004 étudiants de 12 à 17 ans (1.009 filles, 1.995 garçons) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 8,7% des adolescents irlandais avaient commis des actes de cyber-harcèlement ➤ 18,3% impliqués (victime, auteur ou victime/auteur)
ITALIE	« Comportements offensifs et/ou agressifs à plusieurs reprises, causant des dommages à une autre personne dans le	<ul style="list-style-type: none"> • Violation du code pénal <ul style="list-style-type: none"> ➤ Coups (art. 581) ➤ Blessures (art. 582) 	<ul style="list-style-type: none"> • Telefono Azzurro 2013-2014 3.333 consultations concernant la santé et la protection des enfants et des

	<p>but d'exercer un pouvoir ou une domination sur la victime »</p> <p>(Fonzi, 1997)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Dommages aux biens (art. 635) ➤ Insultes (art. 594) ou diffamation (art. 595 du Code Criminel) ➤ Harcèlement ou perturbation portant atteinte aux autres (art. 660 du Code Criminel), ➤ Menaces (art. 612) ➤ Harcèlement criminel (art. 612 bis) ➤ Usurpation d'identité (art. 494), quand une personne se fait passer pour une autre (cyber-harcèlement) <ul style="list-style-type: none"> • Responsabilité de l'école Directive ministérielle Fioroni 2007 • « Code d'usage pour prévenir et contrer le cyber-harcèlement » (2014) http://www.governo.it/backoffice/allegati/74370-9176.pdf 	<p>adolescents :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ 14,6% de cas de harcèlement et cyber-harcèlement ➤ Les filles de 11-14 ans sont les plus touchées ➤ 10,2% d'élèves étrangers <ul style="list-style-type: none"> • Osservatorio adolescenti (Telefono Azzurro et DoxaKids) Etude de 2014 sur 1.500 élèves de 11-19 ans : <ul style="list-style-type: none"> ➤ 34,7% de garçons impliqués dans le harcèlement ➤ Le lieu le plus commun est l'école ➤ Les réactions au harcèlement : 31,3% décrochage scolaire ; 29,9% réactions de défense ; 30,4% de filles et 16,4% de garçons parlent avec les parents ; 21% de garçons et 24,7% de filles ne parlent pas à personne ; pour 48,2% l'aide des adultes est fondamentale, pour 20,9% l'aide des amis est fondamentale.
--	--	--	---



3. Études de cas collectées dans les pays partenaires

Afin d'identifier les solutions expérimentées dans les écoles pour lutter contre le phénomène du harcèlement décrit au chapitre précédent, les partenaires du projet ont été invités à relater des situations réelles de harcèlement vécues dans les écoles et la manière dont elles ont été résolues. Vingt études de cas (cinq par pays) ont été collectées via des entretiens semi-structurés.

Pour recueillir des données qui puissent être mises en parallèle, INFOREF a proposé une grille d'analyse commune figurant à l'ANNEXE 3. L'accent y est mis sur la réponse apportée par l'école et le point de vue des différents acteurs : victimes, harceleurs, pairs-témoins, enseignants, directeurs et parents des élèves concernés.

Les tableaux de synthèse ci-après présentent, pour chaque pays partenaire, les différentes études de cas collectées. Chaque étude de cas est consultable dans son intégralité sur le portail du projet <http://www.sonetbull.eu/?lang=fr>.



Erasmus+



Co-funded by the European Union



BELGIQUE (FEDERATION WALLONIE-BRUXELLES)	SITUATIONS DE HARCÈLEMENT COLLECTÉES
---	---

	CAS 1	CAS 2	CAS 3	CAS 4	CAS 5
	« Agressions physiques et sexuelles à l'encontre de trois jeunes filles »	« Cyber-harcèlement envers une élève et un professeur »	« Dessin insultant et moqueries à l'encontre d'un élève studieux »	« Racket, menaces et agression physique d'un élève de la classe »	« Moquerie à l'encontre d'une élève négligée »
TYPES DE HARCÈLEMENT	Agressions physiques et sexuelles	Cyber-harcèlement (photos dégradantes)	Dessin insultant, moqueries, empoignade finale à l'initiative de la victime	Racket, moqueries, menaces, agression physique	Moqueries, insultes
NIVEAU SCOLAIRE	3 ^e , 4 ^{ème} secondaire	3 ^e secondaire	4 ^e secondaire	2 ^e secondaire	1 ^{ère} secondaire
ÂGE	15-16 ans	15 ans	16 ans	14 ans	12-13 ans
PROFIL DU HARCELEUR	1 garçon (dominateur, emprise sur l'autre)	<ul style="list-style-type: none"> 1 garçon (pour s'amuser, faire une bonne blague) 13 suiveurs sur Facebook (filles/garçons) 	<ul style="list-style-type: none"> 1 garçon (perturbateur, récidiviste) 2 garçons suiveurs 	<ul style="list-style-type: none"> 1 garçon (prédateur, fauteur de troubles, récidiviste) Une bande de garçons suiveurs 	Groupe-classe (dont 1 fille en particulier)
PROFIL DE LA VICTIME	3 filles (choisies au hasard)	<ul style="list-style-type: none"> 1 fille (avec un duvet disgracieux) 1 professeur (habillé simplement) 	1 garçon (redresseur de torts, maladroit, présentant des difficultés d'intégration)	1 garçon (choisi au hasard)	1 fille (pas très nette sur elle, un peu ronde)
DURÉE	6 mois	10 jours	5 mois	4 mois	3 mois



GRÈCE	SITUATIONS DE HARCÈLEMENT COLLECTÉES				
	CAS 1 « La Mauviette »	CAS 2 « L'Isolement »	CAS 3 « L'Attardé »	CAS 4 « Le Surpoids »	CAS 5 « Victime provocatrice - Harceleur défensif »
TYPES DE HARCÈLEMENT	Moqueries, agressions verbales (à caractère sexuel et homophobe), bagarre finale	Moqueries, agressions physiques, isolement	Agressions verbales (à caractère discriminatoire) agression physique, menaces	Moqueries, cyber-harcèlement (photos, vidéos dégradantes), SMS humiliants, agression physique	Agressions verbales, agression physique
NIVEAU SCOLAIRE	6 ^e primaire	4 ^e primaire	5 ^e primaire	Secondaire	3 ^e primaire
ÂGE	Harceleur 14 ans Victime 12 ans	8 ans	Harceleurs 10 ans Victime 11 ans	16 ans	8 ans
PROFIL DU HARCELEUR	1 garçon (élève doublant, comportement viril, milieu familial dysfonctionnel)	1 fille (meilleure amie de la victime, famille décomposée)	<ul style="list-style-type: none"> 1 garçon (perturbateur) 2 garçons suiveurs 	Filles et garçons de la classe	1 garçon (meneur, bon élève)
PROFIL DE LA VICTIME	1 garçon (le meilleur élève de la classe, provocateur, pas beaucoup d'amis)	1 fille (meilleure amie de la harceleuse, famille normale)	1 fille (troubles d'apprentissage, vulnérable)	1 garçon (surpoids, traits féminins, mauvais résultats)	1 garçon (provocateur, bon élève)
DURÉE	+/- 3 mois	5-6 mois	+/- 6 mois	+/- 2 années scolaires	+/- 6 mois

IRELAND	SITUATIONS DE HARCÈLEMENT COLLECTÉES
----------------	---

	CAS 1 « École primaire - Garçon »	CAS 2 « Conférence réparatrice - Garçon »	CAS 3 « Internat - Fille »	CAS 4 « Besoins spéciaux - Garçon »	CAS 5 « Fille de post-primaire - Cyber-harcèlement »
TYPES DE HARCÈLEMENT	Agressions verbales, menaces, agressions physiques	Moqueries, agression physique	Agressions verbales, isolement, mise à l'écart	Agressions verbales, menaces, agression physique, destruction et vol de biens	Moqueries, dessins insultants, cyber-harcèlement (propos dégradants)
NIVEAU SCOLAIRE	Primaire	4 ^e secondaire	Secondaire	Secondaire	2 ^e secondaire
ÂGE	6 ans	16 ans	16 ans	15 ans	14 ans
PROFIL DU HARCELEUR	1 garçon (rivalité scolaire, sens déplacé de la compétition)	1 garçon (milieu favorisé, mauvais résultats)	<ul style="list-style-type: none"> • 1 fille (directe, dominante) • Une bande de filles suiveuses 	Plusieurs garçons de la classe (dont un en particulier)	<ul style="list-style-type: none"> • 1 fille (pour s'amuser, faire une bonne blague) • 3 suiveurs, puis une partie du groupe-classe
PROFIL DE LA VICTIME	1 garçon (rivalité scolaire)	1 garçon (milieu défavorisé, bons résultats)	1 fille (amie de la harceuse, pas toujours en accord avec elle)	1 garçon (difficultés physiques et d'apprentissage, besoins spéciaux)	1 fille (nouvelle élève, léger accent américain, défaut de prononciation lié à un traitement dentaire)
DURÉE	5 ans	Non communiqué	Plusieurs années	2 ans	2 ans



ITALY	SITUATIONS DE HARCÈLEMENT COLLECTÉES				
	CAS 1 « Battue par jalousie »	CAS 2 « Sentiment de ne pas être accepté »	CAS 3 « Harcèlement verbal »	CAS 4 « Culture de différences »	CAS 5 « Comportement agressif »
TYPES DE HARCÈLEMENT	Insultes, agression physique	Agressions verbales et physiques	Agressions verbales	Racket, agressions verbales, cyber-harcèlement (vidéo dégradante)	Insultes, agressions verbales, agressions physiques, cyber-harcèlement (propos et images dégradants)
NIVEAU SCOLAIRE	1 ^{ere} secondaire	1 ^{ere} secondaire	4 ^{eme} secondaire	3 ^{eme} secondaire	1 ^{ere} secondaire
ÂGE	Harceleurs 13 ans Victime 11 ans	11 ans	15-16 ans	13-14 ans	11 ans
PROFIL DU HARCELEUR	<ul style="list-style-type: none"> 1 fille (jalouse) 2 filles suiveuses 	Groupe-classe (dont 1 garçon en particulier)	Groupe-classe (pour s'amuser)	2 garçons (l'un des deux adopté et à la situation familiale complexe)	<ul style="list-style-type: none"> 1 garçon harceleur (indiscipliné, fauteur de troubles) 1 garçon suiveur
PROFIL DE LA VICTIME	1 fille (petit ami commun)	1 garçon (nouvel élève, en difficulté d'intégration)	<ul style="list-style-type: none"> Nouveaux élèves (les plus faibles) Professeur de littérature 	1 garçon (élève d'origine étrangère, présentant un handicap)	Autres élèves de la classe (principalement filles, garçon présentant un handicap, élèves d'origine étrangère)
DURÉE	Non communiqué	1 année scolaire	6 mois	11 mois	+/- 4 mois



L'analyse des données récoltées dans les vingt études de cas (quinze dans l'enseignement secondaire et cinq dans le primaire) livre de nombreux enseignements. On examinera successivement les faits de harcèlement, les acteurs du harcèlement, la réaction des parents, celle des enseignants et des directeurs ainsi que la réponse apportée par l'école.

Il convient toutefois de rappeler que ces enseignements ne constituent qu'un éclairage partiel du phénomène, limité à quatre pays et à quelques situations caractéristiques.

3.1 Faits de harcèlement

Toutes les formes de harcèlement sont présentes : moqueries, remarques déplaisantes (insinuations à caractère sexuel ou homophobe), propagation de rumeurs, insultes, menaces, mise à l'écart, tirer les cheveux, gifles, bousculades, empoignades, coups, agression à caractère sexuel (toucher la poitrine, le sexe), dessins insultants, vol et destruction de biens personnels, racket, cyber-harcèlement parfois avec fausse identité (photos ou vidéos dégradantes postées sur les réseaux sociaux, SMS envoyés depuis le portable de la victime, utilisation de pornographie).

On relève peu de violences physiques graves de la part des harceleurs, mais certains cas ont évolué en bagarre violente quand la victime, poussée à bout, a fini par se défendre.

La répétition des faits, l'intention de nuire et le déséquilibre entre les protagonistes semblent présents dans tous les cas, à une exception où la situation de harcèlement ne présente qu'un seul fait, d'une durée très courte (quelques jours). Dans ce seul cas, on évoquera plutôt un incident critique majeur.

La durée du harcèlement s'étend généralement sur quelques mois, voire une année scolaire. Dans de rares cas, le harcèlement peut durer plusieurs années. La durée la plus longue observée dans notre enquête concerne un élève harcelé pendant cinq ans, dont les parents ont fini par le retirer de l'école.

Les faits tendent à s'aggraver si on ne les arrête pas. On peut passer de simples moqueries à des menaces, agressions physiques, vols ou destructions d'objets... jusqu'au cyber-harcèlement où toute la classe se trouve impliquée.

A l'école primaire, le harcèlement commence dès 6 ans. Dans le secondaire, ce sont les deux premiers niveaux qui sont concernés (jeunes âgés de 11 à 16 ans).

Le harcèlement se produit le plus souvent entre personnes de même sexe.

Les incidents ont généralement lieu au sein d'une même classe, entre élèves d'âge comparable (le plus âgé étant le plus souvent le harceleur).

Les incidents commencent généralement à l'école (en classe ou dans la cour de récréation) comme le soulignent les études évoquées au chapitre précédent, mais peuvent se prolonger en dehors de l'école (autobus, quartier) et sur les réseaux sociaux.

La localisation et la disposition des locaux de classe (bâtiment à l'écart, salle de cours petite, mal éclairée, mal insonorisée...) peuvent constituer des facteurs aggravants.



3.2 Acteurs

Les acteurs du harcèlement s'inscrivent dans la relation triangulaire évoquée au chapitre précédent : harceleur(s), victime(s), pairs/témoins.

3.2.1 Les harceleurs

Le harcèlement est le fait de harceleurs individuels, de petits groupes de harceleurs (avec un leader) ou parfois de toute une classe (dans le cas du cyber-harcèlement, par exemple).

Qui sont les harceleurs ?

Les harceleurs sont des garçons et filles de tous âges, de toutes origines et de tous milieux, bons et mauvais élèves (comme le souligne le Professeur Benoît Galand).

Le harceleur est souvent une forte personnalité ou un élève ayant un certain ascendant sur ses condisciples (leader, expansif, plus âgé et/ou plus fort).

On note parfois un mal-être chez le harceleur en rapport avec un contexte familial difficile (absence des parents, divorce) ou avec des résultats scolaires médiocres. On relève un cas où un contexte familial criminogène a clairement constitué un facteur aggravant.

Quelles sont leurs motivations ?

Conflit personnel avec la victime (jalousie, rivalité, amitié brisée).

Impression de se défendre d'une provocation (la victime s'est moquée de ses résultats scolaires).

Besoin de dominer ou d'humilier une victime plus faible ou différente (dans de nombreux cas)

Quels sont les effets du harcèlement ?

Les harceleurs expriment généralement des regrets quand il s'agit d'actes graves (violence physique, menaces directes) ou quand la victime était autrefois un(e) ami(e).

Il n'y a généralement pas de regrets quand l'auteur s'est senti agressé ou provoqué ou qu'il s'agissait pour lui d'un jeu ou d'une bonne blague (pas ou peu de remords, pas de grande remise en question, pas beaucoup d'empathie pour la victime).

Les harceleurs ne semblent pas toujours avoir conscience de la gravité de leurs actes et, de ce fait, ne comprennent pas toujours la sanction, qu'ils trouvent injuste.

Dans certains cas, les harceleurs font l'objet d'un suivi par le psychologue scolaire.

Dans la plupart des cas, les harceleurs ont poursuivi une scolarité normale au sein de l'école, même lorsqu'ils ont manifesté l'intention d'en changer.

3.2.2 Les victimes

Les victimes sont presque toujours individuelles. Dans de rares cas, plusieurs personnes sont victimes (un élève et un professeur, par exemple) :

Qui sont les victimes ?

Il s'agit souvent de personnes plus faibles ou fragiles (plus jeune, frêle, physique ingrat, infirmité physique ou mentale, nouveau dans l'école, milieu socio-économique défavorisé), ou tout simplement « différentes » (homosexualité par exemple).

La victime a souvent peu d'amis à la base.

On relève quelques victimes « provocatrices » (victime qui entre en compétition avec le harceleur : endosse un rôle de justicier, se moque du harceleur car elle a de meilleurs



Erasmus+



Co-funded by the European Union



résultats scolaires). Dans ce type de situation, la victime devient à son tour harceleur et le harcèlement tourne à l'empoignade.

Quels sont les effets du harcèlement ?

Les plus courants sont : une perte d'estime de soi, un sentiment d'insécurité qui se traduit par une peur d'aller à l'école ou l'envie d'en changer, une chute des résultats scolaires, du stress, de la nervosité, des maux de tête, des douleurs d'estomac et parfois des problèmes de sommeil. Certaines victimes s'automutilent.

La victime est souvent isolée à l'école : soit parce qu'elle est exclue par les autres élèves (mise à l'écart, peur de fréquenter la victime sous peine d'en devenir une...), soit parce qu'elle-même se tient à l'écart des autres (refus de participer aux activités...).

Dans certains cas, les victimes minimisent les faits et leur mal-être car elles vivent dans la peur des représailles.

Dans d'autres cas, les victimes expriment directement leur mal-être (le plus souvent à leurs parents ou à un enseignant).

Certaines victimes acceptent un suivi psycho-médical via l'école, d'autres le refusent, d'autres encore suivent une thérapie ou une autre activité (autodéfense, par exemple) à l'extérieur de l'école.

La majorité des victimes poursuivent une scolarité normale au sein de l'école, parfois dans une autre classe. Dans quelques cas, la victime a changé d'école.

3.3.3 Les autres élèves

Les autres élèves sont généralement au courant des faits de harcèlement, même s'ils ne sont pas toujours conscients de leur gravité.

Qui sont-ils et quels sont les effets du harcèlement sur eux?

- Les suiveurs actifs participent activement au harcèlement, mais n'en sont pas nécessairement les initiateurs. Ils agissent par amitié avec le harceleur, par peur des représailles (peur d'être eux aussi victimes) ou tout simplement propagent les messages négatifs sur les réseaux sociaux.

Ces élèves sont davantage susceptibles d'arrêter le harcèlement si les faits sont repérés.

Ils expriment généralement moins de remords ou de regrets quand ils sont nombreux à avoir participé. Cela concerne principalement le cyber-harcèlement. Les élèves sont entraînés dans un effet de groupe, ils cliquent « *I like* », tout simplement parce que d'autres l'ont fait (parfois même sans prêter attention au contenu). Pour eux, Facebook est un monde virtuel à ne pas prendre trop au sérieux, sauf peut-être quand ils en seront la victime...

- Les témoins passifs évitent de s'impliquer, soit par peur de devenir à leur tour victime, soit par désintérêt, manque d'empathie pour la victime ou parce que le conflit les amuse.
- La dernière catégorie d'élèves participe directement à la résolution du cas en dénonçant les faits, souvent à un enseignant (parce que les élèves craignent le harceleur, parce qu'ils sont mécontents de l'atmosphère en classe) ou en soutenant la victime parce que c'est un(e) ami(e). Ces élèves interviennent toutefois rarement directement auprès du harceleur. Ils perdent confiance et se démobilisent lorsque le directeur se montre réticent à gérer le harcèlement.



3.3 Réactions des parents

La coopération des parents avec l'école est généralement essentielle dans la résolution du harcèlement.

3.3.1 Les parents des harceleurs

Ils sont informés du harcèlement par l'école et convoqués, le plus souvent.

Certains parents soutiennent leur enfant à tout prix ou tempèrent la gravité de ses actes. Ils prennent faits et causes pour leur enfant, ne reconnaissent pas le caractère fautif des actes commis, n'acceptent pas la sanction mais maintiennent quand même leur enfant à l'école.

D'autres parents admettent les erreurs de leur enfant et coopèrent pleinement avec l'école. Ils font confiance à la direction de l'école, acceptent voire approuvent la sanction. Dans de rares cas, les parents se contentent d'acter la sanction (dépassés par l'attitude de leur enfant).

3.3.2 Les parents des victimes

Ils ne se rendent pas toujours immédiatement compte qu'il y a un problème et doivent en être avertis par leur enfant ou l'école.

Ils attendent une réaction de l'école et la prise de sanctions.

Ils essaient rarement de régler le problème eux-mêmes via des contacts avec le harceleur et sa famille (ce qui peut avoir un effet contre-productif).

Dans quelques cas, on note une réaction violente envers l'école et/ou le harceleur, mais beaucoup coopèrent avec l'école pour trouver la meilleure solution possible.

Dans la majorité des cas, ils se déclarent satisfaits des sanctions décidées. De rares familles ont exprimé un profond désaccord avec les décisions prises par l'école et ont retiré leur enfant.

Ils refusent parfois le soutien psychologique proposé par l'école, ne voulant pas être impliqués.

3.4 Réactions des enseignants et directeurs d'établissement

Les enseignants et directeurs sont en première ligne pour repérer et gérer le harcèlement. On observe qu'ils n'ont pas toujours connaissance des faits de harcèlement et qu'ils n'y apportent pas toujours de solution.

3.4.1 Les enseignants

Les enseignants ne sont pas toujours au courant d'un problème de harcèlement dans leur classe. Ils ne remarquent pas les faits et doivent en être informés par la victime, ses parents, les autres élèves ou encore le directeur.

Un grand nombre d'enseignants restent passifs face au problème (par désintérêt, déni que le harcèlement puisse se produire dans leur classe, peur de voir leur réputation atteinte ou absence de compétences pour gérer les faits). Ceux qui agissent se tournent régulièrement vers le directeur.

Certains s'impliquent plus dans la recherche de solutions :

- Tenir le harceleur « à l'œil »

- Le changer de place
- Convoquer une réunion du conseil de classe
- Faire un travail avec le groupe-classe sur le « vivre-ensemble » (respect mutuel, coopération entre élèves, sécurité dans la classe...)
- Dialoguer avec le harceleur et la victime
- Prendre contact avec les parents
- S'investir dans une activité de prévention du harcèlement (par exemple, campagne d'affiches « non au harcèlement » réalisées avec les élèves)

Les autres enseignants ne sont pas toujours tenus au courant de ce qui se passe dans une classe qui n'est pas la leur.

3.4.2 Les directeurs

Le directeur n'est pas toujours informé des faits de harcèlement qui se déroulent dans son établissement. Dans certains cas, il est laissé dans l'ignorance. Dans d'autres cas, il est au courant de manière informelle ou via les parents.

Le directeur n'est pas toujours impliqué dans la résolution du harcèlement :

- Soit, il dispose d'un personnel de première ligne : éducateurs, préfets de discipline (qui sont souvent d'anciens enseignants en Belgique).
- Soit, il demande aux conseillers scolaires de gérer le problème (en Irlande, où il existe des protocoles d'intervention, ainsi qu'en Grèce et en Belgique). En Italie, les écoles ne semblent pas toutes disposer de conseillers scolaires.
- Soit, il demande d'abord aux enseignants de gérer le problème

Lorsque le directeur intervient directement dans la résolution du harcèlement, il adopte généralement un rôle de médiateur « parents-parents », « parents-école », « auteur-victime ».

Lorsque la situation de harcèlement devient ingérable, le directeur fait appel à des experts externes (professionnels de la médiation, par exemple) qui vont également lui apporter des conseils et un appui à la mise en place d'une politique de prévention dans l'établissement.

Parfois, le directeur est clairement réticent à gérer le harcèlement (ne pas aggraver la situation, ne pas affecter la réputation de l'école). Cette absence de coopération peut s'avérer contre-productive et faire empirer le harcèlement (donnant lieu, dans une des situations étudiées, au retrait de plusieurs élèves).

3.5 Réponses apportées par les écoles

3.5.1 Gestion du harcèlement

Certaines écoles développent des stratégies efficaces qui mettent fin au harcèlement et apaisent le climat scolaire. Ces stratégies impliquent généralement plusieurs acteurs (enseignants, directeur, conseillers scolaires et parents), car faire participer toutes les parties à la recherche d'une solution peut permettre de résoudre le harcèlement plus sereinement.

On relève les stratégies suivantes :



- L'école associe sanctions disciplinaires et éducatives. Les harceleurs sont pris en charge (comme les victimes) et font l'objet d'un suivi qui leur permet de prendre conscience de la gravité de leurs actes et de se remettre en question.
- Une réunion réparatrice est organisée par le conseiller scolaire. Celle-ci permet aux deux protagonistes d'exprimer leur ressenti et de trouver ensemble une solution de sortie de crise. Ils concluent généralement un « gentlemen agreement » au terme duquel le harcèlement prend fin.
- Les victimes, souvent choquées et déstabilisées se voient proposer un suivi psychomédical.
- Les enseignants travaillent avec le groupe-classe les valeurs de respect, de tolérance et de coopération.
- Les parents sont reçus et entendus.
- Si l'école ne trouve aucune solution en interne, le directeur fait appel aux professionnels de la médiation.

Lorsque les enseignants et directeurs ne s'impliquent pas (ou trop peu) dans la recherche de solutions (observent les faits, hésitent à intervenir, ne se concertent pas, se contentent de quelques discussions avec le harceleur...) :

- Les harceleurs sont peu sanctionnés (avertissements, mauvaises notes, changement de classe, le plus souvent). Ils éprouvent un sentiment d'impunité. Le harcèlement se poursuit et tend à s'aggraver.
- Les harceleurs ne font pas l'objet d'un suivi éducatif qui leur permettrait de prendre conscience de la gravité de leurs actes.
- Les victimes ne sont pas toujours entendues dans leurs plaintes et font parfois elles-mêmes l'objet de sanctions. Quand elles sont prises en charge, elles sont généralement changées de place ou de classe et ne se voient pas toujours proposer un suivi (ou un suivi approprié).
- Les autres élèves de la classe perdent confiance dans la capacité des adultes à gérer le problème et se démobilisent.
- Les parents finissent par retirer leurs enfants de l'école (victimes ou autres élèves de la classe) et dans de rares cas portent plainte contre l'école.

3.5.2 Prévention du harcèlement

Un épisode de harcèlement a tendance à modifier l'attitude de l'école qui n'avait pas encore mis en place de politique de prévention ou qui ne l'appliquait pas. L'école agit alors de façon efficace et globale pour lutter contre le harcèlement :

- Le ROI (Règlement d'Ordre Intérieur) est revu.
- La problématique du harcèlement est abordée dans les classes (tolérance, respect mutuel, coopération sont discutés avec les élèves).
- Les dangers d'Internet sont rappelés à tous les acteurs scolaires.
- Des dispositifs de surveillance renforcés sont mis en place (séparation des élèves, attention accrue demandée aux professeurs, contrôle accentué des espaces communs durant certaines plages horaires...).
- Des activités spécifiques sont développées avec les élèves pour améliorer le climat scolaire et résoudre pacifiquement les conflits : groupes interscolaires pour s'entraider dans diverses activités, « gardes du corps » pour les élèves plus vulnérables, système de bonus pour les élèves qui aident à combattre le harcèlement, formation des élèves à la médiation par les pairs, création d'une

charte contre le harcèlement... ou encore campagne d'affiches contre le harcèlement.

- Les parents sont impliqués dans les activités afin de les sensibiliser et de les engager à interagir avec l'école.



Synthèse

Les situations de harcèlement étudiées s'accordent sur les trois éléments unanimement reconnus par la recherche : répétition des faits, intention de nuire et déséquilibre entre les protagonistes.

Les faits de harcèlement relevés s'inscrivent dans les schémas connus (agression verbales et physiques le plus souvent, complétées par le cyber-harcèlement à plus grande échelle), ainsi que dans la relation triangulaire évoquée au chapitre 2 : harceleur(s), victime(s), pairs/témoins qui encouragent, font cesser ou ne font rien du tout.

Les acteurs du harcèlement sont âgés entre 11 et 16 ans dans le secondaire, en correspondance avec les études évoquées au chapitre 2. A l'école primaire, le harcèlement peut commencer très tôt, dès l'âge de 6 ans.

L'absence d'éducation des élèves à la tolérance et au respect semble être une des principales causes du phénomène, comme le soulignent les intervenants scolaires. Beaucoup d'élèves ne savent pas coopérer, ont besoin de se démarquer pour être reconnus, posent des actes qui créent des malentendus...

L'examen comparatif des réponses apportées par les écoles pour résoudre un épisode de harcèlement révèle que ces réponses ne sont malheureusement pas toujours pertinentes et qu'elles sont le plus souvent tardives. La durée des faits avant la détection et/ou la prise en charge par l'école s'étend généralement sur plusieurs mois (voire plusieurs années).

Quant à la prévention du harcèlement, elle ne va pas de soi. Elle se développe à la suite d'un épisode vécu dans l'école.

Le manque de formation des enseignants et directeurs en termes d'aptitudes et de compétences à développer pour traiter efficacement le harcèlement (abordés au chapitre 5) en est probablement la principale raison. Les intervenants scolaires ne sont pas préparés à affronter de telles situations.

Pour raviver les valeurs de respect et de tolérance au sein des établissements scolaires, pour favoriser le règlement pacifique des conflits et les conditions d'un apprentissage serein pour tous, les écoles mettent en place des plans anti-harcèlement qui s'appuient notamment sur la mise en œuvre d'activités impliquant les élèves. C'est dans les bonnes pratiques développées par les collègues, les autorités éducatives, les associations... que les écoles trouvent les ressources nécessaires.

Quelles sont ces bonnes pratiques et comment se développent-elles ? C'est l'analyse que propose le chapitre 4.

4. Meilleures pratiques mises en place dans les pays partenaires

Afin d'apporter un éclairage sur les bonnes pratiques qui contribuent à établir et à maintenir un cadre d'apprentissage serein pour les élèves (un cadre d'apprentissage où la violence n'est pas tolérée, où les conflits se règlent pacifiquement), les pays partenaires du projet SONET-BULL ont recensé une quarantaine d'initiatives qui ont donné de bons résultats.

Comme pour les études de cas, afin de recueillir des données qui puissent être mises en parallèle, INFOREF a proposé une grille d'analyse commune figurant à l'ANNEXE 4. L'ANNEXE 5 reprend quant à elle la liste des quarante bonnes pratiques collectées (dix par pays). Ces bonnes pratiques sont consultables dans leur intégralité sur le portail du projet <http://www.sonetbull.eu/?lang=fr>.

L'analyse des données collectées fait ressortir les éléments suivants :

- La prévention et le traitement du harcèlement entre élèves se développent dès l'école maternelle et se poursuivent dans le primaire et le secondaire.
- Les bonnes pratiques s'inscrivent dans la lutte contre le harcèlement numérique, l'homophobie, le harcèlement physique, verbal, sexuel ou encore le respect des différences culturelles et ethniques.
- Tous les acteurs de l'éducation sont impliqués et invités à coopérer : enseignants, directeurs, élèves et parents en priorité, mais aussi éducateurs, psychologues, chercheurs, décideurs, travailleurs sociaux ou encore animateurs de jeunes et communautés locales.

Les données collectées révèlent également que les bonnes pratiques se développent à tous les niveaux : initiatives d'écoles, programmes de soutien aux écoles développés par les autorités éducatives, outils pédagogiques développés par les professionnels de l'éducation, activités de sensibilisation à portée nationale ou internationale ou encore initiatives transnationales.

Pour illustrer ces différents niveaux et documenter le lecteur, nous présentons dans la suite du chapitre quelques exemples parmi les quarante bonnes pratiques recensées.

4.1 Initiatives d'écoles

Les initiatives développées par les écoles sont nombreuses et variées. On retiendra notamment les initiatives suivantes :

Projet « *Safety net* » en Grèce.

Ce projet se déroule dans une école primaire depuis 2014, à la suite d'un épisode de harcèlement. Il s'adresse également aux élèves du secondaire.

Résumé : coopération des élèves de la classe pour créer un filet de sécurité autour des victimes de harcèlement et transformer progressivement cette protection en véritable amitié.

Projet « *Voluntaries activities* » en Grèce.



Erasmus+



Co-funded by the European Union



IKY

ΙΔΡΥΜΑ ΚΡΑΤΙΚΩΝ ΥΠΟΤΟΜΩΝ
STATE SCHOLARSHIPS FOUNDATION

Ce projet a beaucoup aidé une école primaire à limiter les faits de harcèlement dans une période difficile de l'année scolaire. Il s'adresse également aux élèves du secondaire.

Résumé : activités bénévoles dans des équipes rassemblant harceleurs et harcelés et leur permettant de se rapprocher progressivement. Système de points pour encourager la coopération, le respect et la solidarité dans l'équipe.

Projet « *Intensified supervisions* » en Grèce.

Ce projet a beaucoup aidé une école primaire à limiter les faits de harcèlement, en particulier pendant les pauses. Il s'adresse également aux élèves du secondaire.

Résumé : cartographie des zones à risque de l'établissement durant les temps de pause. Surveillance renforcée par deux adultes (homme/femme) qui dialoguent avec les élèves.

Module « *Relationships and Sexuality Education* » en Irlande.

Ce module a permis à une école secondaire d'aborder sereinement ces thématiques avec les élèves de fin de cycle. La qualité des discussions a été reconnue par tous les participants. Le module a été reproduit les années suivantes. Il pourrait également être utilisé pour sensibiliser les parents.

Résumé : enquête initiale pour susciter les avis des élèves (questionnaire avec cartes réponses immédiates sur l'homosexualité et l'homophobie), suivie d'une discussion guidée par l'enseignant.

Programme « *Anti-Bias Workshops* » en Irlande.

Ce programme anti-préjugés est poursuivi chaque année dans une école secondaire pour sensibiliser les élèves, notamment à l'homophobie. Le programme se déroule avec l'accord des parents. L'école souhaiterait l'amplifier, l'étendre à toutes les classes et augmenter la participation des parents.

Résumé : atelier de discussion sur l'homophobie animé par un orateur gai. Discussion ouverte et interactive, basée sur le travail de groupe et l'implication d'un orateur externe.

Programme « *Peer Mediation* » en Irlande.

Ce programme a été testé dans une école secondaire auprès d'élèves de 1^{ère} et de 3^e année. Il a ensuite été étendu aux autres années. Les bons résultats ont encouragé l'école à donner cette formation de manière systématique à tous les élèves de 1^{ère} année. Ce programme s'adresse également aux élèves du primaire.

Résumé : résolution des conflits entre pairs. Formation d'élèves médiateurs sur base bénévole.

Méthode « *Buddying-Meithal-Cybermentoring* » en Irlande.

Cette méthode permet à un étudiant victime de harcèlement d'obtenir un soutien par les pairs. Elle s'adresse aux élèves du secondaire.

Résumé : système de copain du même âge avec lequel nouer une amitié pour s'intégrer plus facilement ou cyber-copain disponible en ligne à tout moment (de plus en plus répandu).

Méthode « *Circle Time - Sociometric Assessment* » au Royaume-Uni.

Cette méthode s'adresse aux élèves du primaire et du secondaire.

Résumé : stratégie réparatrice pour discuter des problèmes de harcèlement dans un contexte de groupe ou d'un événement qui a causé une souffrance à une personne ou à un groupe.

Campagne de « sensibilisation au harcèlement » en Belgique.



Erasmus+



Co-funded by the European Union



Cette campagne est organisée dans une école secondaire chaque début d'année scolaire (à la suite d'un épisode de harcèlement survenu en 2011) pour sensibiliser les élèves du premier degré. Elle est décrite dans l'étude de cas « Moqueries à l'encontre d'une élève négligée »

Résumé : affiches dessinées par les élèves et apposées dans les couloirs (« halte au harcèlement », dire « non » au harcèlement...).

4.2 Programmes de soutien aux écoles développés par les autorités éducatives

Les autorités régionales ou nationales des pays partenaires proposent différentes formes de soutien aux écoles : outils pédagogiques pour les enseignants (plans de cours, matériel vidéo...), formations pour les enseignants (renforcement des compétences), soutien individuel pour les enseignants, thérapies pour les élèves victimes, formation continue pour les parents, réalisation de projets pilotes... On retiendra notamment les initiatives suivantes :

Programme de formation continue « *parenting counseling* », mené par le Ministère grec de l'éducation. Ce programme s'adresse aux parents.

Résumé : programme de formation pour favoriser une meilleure compréhension du phénomène par les parents, une meilleure communication parents-enfants et la coopération des parents en cas de problème.

Projet pilote « *Genitori Su Internet* », mené dans cinq écoles secondaires à Rome, en 2014, par le Ministère de l'éducation en collaboration avec les services de police.

Résumé : activités diverses pour favoriser une utilisation sûre et responsable des nouvelles technologies et du web. Projet basé sur l'apprentissage intergénérationnel (parents, enfants).

Programme « *The Cool School Program* » développé par les autorités éducatives irlandaises. Ce programme s'adresse aux écoles secondaires.

Résumé : programme proposant différents services et un soutien aux écoles pour lutter contre le harcèlement.

« Guide pratique relatif à la prévention et à la gestion des violences en milieu scolaire » créé par le Ministère de l'éducation en Fédération Wallonie-Bruxelles (Belgique). Ce guide s'adresse aux intervenants scolaires.

Résumé : plate-forme dynamique et interactive proposant des services et un soutien aux écoles.

Deux pays partenaires ont développé une initiative similaire :

- En 2013, création d'un « *Preventing School Violence Observatory* » par le Ministère grec de l'éducation ;
- et création la même année d'un « Observatoire de la violence et du décrochage en milieu scolaire » par le Ministère de l'éducation en Fédération Wallonie-Bruxelles (Belgique).

Résumé : ces organismes sont dédiés à l'étude du phénomène, au soutien des actions de prévention dans les écoles, à la mise en place de ROI dans les écoles... Ils s'adressent à tous les niveaux scolaires.



4.3 Outils éducatifs développés par des professionnels de l'éducation

Ces outils sont développés par des services universitaires et/ou des associations spécialisées dans la lutte contre la violence scolaire. Ils s'inscrivent dans les domaines suivants : sensibilisation à la problématique, prévention du harcèlement au sein de l'établissement et amélioration du climat scolaire, usage d'internet.

4.3.1 Sensibilisation à la problématique

Ce sont des films pédagogiques et des jeux coopératifs à destination des intervenants scolaires et des intervenants du secteur jeunesse. On relève notamment les initiatives suivantes :

- Film « *Ce qui vous regarde... No Hate* », produit par l'association belge « La loupiote », membre du réseau européen NO HATE. <https://loupioteasbl.wordpress.com/ce-qui-vous-regarde-no-hate/>
Résumé : ce film vise à sensibiliser les jeunes du secondaire à une meilleure citoyenneté sur la toile ainsi qu'à un usage responsable des réseaux sociaux.
- Film « Kenny », produit par l'association belge « La Cathode ». <http://lacathode.eklablog.fr/kenny-un-dvd-pour-parler-du-harcèlement-entre-eleves-a58050041>
Résumé : ce film vise à faire comprendre aux jeunes du secondaire les dégâts que peut provoquer le harcèlement d'un camarade.
- Jeu « Belfedar », produit par trois associations de Belgique et de France. On peut y jouer dès l'âge de 10 ans. <http://www.belfedar.org/index2.php?ident=13>
Résumé : ce jeu vise à développer chez les enfants des compétences sociales utiles pour prévenir la violence et gérer positivement des conflits.

4.3.2 Prévention du harcèlement au sein de l'établissement et amélioration du climat scolaire

Les outils développés concernent principalement la médiation par les pairs. On relève notamment les initiatives suivantes :

- Programme « *Neurons of strength* », développé par une équipe de chercheurs de l'Université de Crète. Ce programme s'adresse aux enseignants et élèves du secondaire. Résumé : programme de formation pour créer une communauté active d'élèves médiateurs.
- Programme pédagogique « Graines de médiateur », développé par l'association belge « Université de paix ». Ce programme s'adresse aux enfants du primaire. <http://www.universitedepaix.org/actions-jeunesse/le-projet-dans-les-classes>
Résumé : programme de formation pour apprendre aux enfants de 8 à 12 ans à gérer leurs conflits de manière autonome.
- Concept de « *peer training* », créé par « EPTO » (European Peer Training Organisation). Ce concept s'adresse aux jeunes mais également aux intervenants scolaires. <http://www.epto.org/>
Résumé : méthodologie basée sur l'éducation par les pairs. Réflexion sur le rôle des préjugés et de la discrimination au niveau personnel. Identification des processus de reproduction aux niveaux institutionnel et sociétal. Spirale de la haine.



Erasmus+



Co-funded by the European Union



D'autres outils tels que des dossiers pédagogiques et guides pratiques proposent des pistes d'action. On relève notamment le guide « Quelques pistes pour améliorer le climat scolaire et prévenir le harcèlement à l'école », développé par une association belge en collaboration avec l'Université de Mons. Ce guide s'adresse aux enseignants et directeurs.

<http://www.clps-bw.be/recueil-de-pistes-pour-ameliorer-le-climat-scolaire-et-prevenir-le-harcelement-a-lecole>

Résumé : la partie théorique propose une démarche de travail en six axes (s'informer, se former, s'entourer, penser son projet, le mettre en œuvre, évaluer). La partie pratique propose des outils concrets.

4.3.3 Utilisation de l'Internet

Les outils s'adressent aux enseignants, aux directeurs, aux enfants, aux jeunes et aux parents. Ils sont nombreux et variés : sites internet, dossiers pédagogiques, livres de jeunesse. On relève notamment les initiatives suivantes :

Sites pour promouvoir une utilisation sûre et responsable d'Internet et des réseaux sociaux. Ils s'adressent à tous les acteurs scolaires :

- « Click Safe » <http://www.childfocus.be/fr/prevention/clicksafe-tout-sur-la-securite-en-ligne>
- « Sicurinrete.it » <http://www.sicurinrete.it/> ;
- « Generazioniconnesse.it » <http://www.generazioniconnesse.it/>
- Dossier pédagogique “*Stop au cyber-harcèlement*”, développé par l'association belge « Child Focus ». Il s'adresse aux enseignants et directeurs.
http://www.childfocus.be/sites/default/files/cf-dossier-cyberpesten_fr.pdf.
Résumé : le dossier propose dix méthodes prêtes à l'emploi pour aborder le thème du cyber-harcèlement.
- Livre « *Internet's Farm* » rédigé par deux auteurs grecs. Il s'adresse aux parents et aux enseignants.
Résumé : le livre propose cinq histoires amusantes dans une ferme pour initier les enfants dès leur plus jeune âge à l'usage d'Internet en toute sécurité

4.4 Activités de sensibilisation au niveau national et international

Ce sont des campagnes d'information à destination des jeunes, des parents et des intervenants scolaires. On relève notamment les initiatives suivantes :

4.4.1 Au niveau national

- Projet itinérant « *Una Vita da Social* » développé en 2014 par les services de police en collaboration avec le Ministère italien de l'Education. Il s'adresse aux élèves du premier et du second degré, aux parents et aux enseignants. <https://it-it.facebook.com/unavitadasocial>
Résumé : ce projet sur un camion itinérant vise à promouvoir une utilisation sûre et responsable d'Internet et des réseaux sociaux.



- Plate-forme « *Safety Bullying* » développée par deux associations italiennes en collaboration avec Facebook.
<https://www.facebook.com/safety/bullying/educators/prevention/>
- Résumé : *cette plate-forme vise à promouvoir une utilisation plus sûre de ce réseau social et à la prévention du harcèlement.*

4.4.2 Au niveau international

- Campagne européenne « *No Hate Speech Online* », lancée par le réseau NO HATE, « Mouvement contre le discours de h@ine ».
<http://www.nohatespeechmovement.org/>
- Résumé : *campagne de lutte contre le racisme et la discrimination en ligne. Cette action vise à promouvoir une meilleure citoyenneté sur la toile et un usage responsable d'Internet et des réseaux sociaux.*
- « *Safer Internet Day* » (dans le monde entier) : <http://www.saferinternet.org/home>
Résumé : *journée mondiale d'information sur les dangers d'Internet, à destination des jeunes, des parents et des enseignants. Cette action vise à promouvoir une utilisation sûre et responsable d'Internet et des réseaux sociaux.*

4.5 Initiatives transnationales

Ce sont des projets de lutte contre le harcèlement et la violence à l'école au niveau européen. Ils sont menés avec des collègues de différents pays et cofinancés par la Commission européenne.

Ces projets proposent des programmes de formation en ligne, des échanges d'expériences, de bonnes pratiques, des ouvrages de référence, des outils pédagogiques élaborés par le partenariat... ou encore des forums de discussion. Ils s'adressent principalement aux acteurs de l'éducation mais également au grand public.

On retiendra notamment les projets suivants, auxquels les pays partenaires du projet ont été associés :

- Projet « *I am Not Scared* » (2010-2012), Programme LLP, <http://iamnotscared.pixel-online.org/info/>.
Résumé : ce projet vise à identifier les meilleures stratégies européennes pour combattre le harcèlement à l'école.
- Projet « *School Safety Net* » (2013-2014), Programme LLP, http://schoolsafetynet.pixel-online.org/DB_sstory.php.
Résumé : ce projet vise à identifier les facteurs principaux favorisant l'accrochage scolaire, dont la prévention du harcèlement
- Projet « *Tabby trip in EU* » (2011-2012), Programme Daphne, <http://ita.tabby.eu/tabby-trip-in-eu--european-project-ndeg-just2011-2012dapag3259.html>.
Résumé : ce projet vise à aider les jeunes à identifier les risques en lien avec l'utilisation d'Internet et plus particulièrement de certains réseaux sociaux.
- Projet « *MABE* » (2010-2011), Programme Daphne, http://www.univirtual.it/drupal/it/Il_Progetto_Mabe_daphne.
Résumé : ce projet vise la prévention et le traitement du harcèlement scolaire.



Erasmus+



Co-funded by the European Union



- Projet « ABC », Programme Daphne, <http://www.e-abc.eu/en/project/project-description/>.
Résumé : ce projet propose une plate-forme d'information et d'assistance.
- Projet « VISTOP - Violence In Schools Training Online Project » (2006-2008), Programme Comenius.
Résumé : ce projet propose une formation en ligne pour enseignants, parents et décideurs.

Synthèse

La prévention et l'amélioration du climat scolaire sont au cœur des bonnes pratiques étudiées. Celles-ci s'adressent à tous les acteurs scolaires invités à s'impliquer et à coopérer.

Toutes les formes de harcèlement y sont traitées, mais au vu de son ampleur et des inquiétudes qu'il suscite, le harcèlement numérique fait l'objet d'une attention particulière, à tous les niveaux.

L'accent est mis sur la participation des élèves. Participation à l'amélioration du climat scolaire à travers des activités favorisant la coopération, le respect, les liens amicaux, le sentiment d'appartenance... Mais aussi participation à la gestion de conflits, notamment à travers la médiation par les pairs qui semble être la pratique la plus répandue.

Les parents sont également ciblés à travers des activités de formation leur permettant de mieux comprendre le phénomène, de mieux communiquer avec leurs enfants et de coopérer avec l'école en cas de problème.

Enfin, les enseignants et directeurs, en première ligne pour détecter et gérer le harcèlement, font l'objet de toutes les attentions. De nombreuses ressources sont mises à leur disposition à travers la production d'outils pédagogiques (sites Internet, dossiers, guides pratiques, livres, jeux, films), la mise sur pied de programmes de formation, les services proposés par les autorités éducatives, la participation à des projets pilotes développés par les universités... ou encore à des projets transnationaux permettant d'échanger avec les collègues étrangers.

Toutes ces réponses apportées à leurs besoins invitent à se pencher sur la préparation dont ils devraient faire l'objet pour affronter sereinement le harcèlement.

C'est l'ambition du chapitre 5. A l'appui des données recueillies dans les bonnes pratiques, mais aussi dans les études de cas, les partenaires du projet y abordent les « savoirs, aptitudes et compétences » à développer par les professionnels de l'éducation pour traiter efficacement le harcèlement.



5 Savoirs, aptitudes et compétences nécessaires pour affronter le harcèlement à l'école

Sur base des données recueillies dans les chapitres 3 et 4, les partenaires du projet se sont accordés sur un certain nombre de « savoirs, aptitudes et compétences » qu'ils jugent essentiels pour traiter efficacement le harcèlement scolaire, c'est-à-dire le déceler, le contrer et le prévenir.

Ces « savoirs, aptitudes et compétences » ont été déterminés sur base des définitions proposées par *the European Qualifications Framework for lifelong learning* :

<http://www.eucen.eu/EQFpro/GeneralDocs/FilesFeb09/GLOSSARY.pdf>

Savoirs	<i>Par « Savoir » on entend le résultat de l'assimilation d'informations par l'apprentissage. Le savoir est un ensemble de faits, de principes, de théories et de pratiques portant sur un domaine de travail ou d'étude. Dans le contexte du cadre Européen des Qualifications, le savoir est qualifié de théorique et/ou de factuel.</i>
Aptitudes	<i>Par « Aptitudes » on entend la capacité d'appliquer des savoirs et d'utiliser du savoir-faire pour accomplir des tâches et résoudre des problèmes. Dans le contexte du cadre Européen des Qualifications, les aptitudes sont qualifiées de cognitives (impliquant l'usage de réflexions logiques, intuitives et créatives) ou pratiques (impliquant la dextérité manuelle et l'usage de méthodes, de matériels, d'outils et d'instruments).</i>
Compétences	<i>Par « Compétences » on entend la capacité prouvée d'utiliser des savoirs, des compétences et des capacités personnelles, sociales et/ou méthodologiques dans des contextes de travail ou d'étude et dans son développement professionnel et personnel. Dans le contexte du cadre Européen des Qualifications, la compétence est décrite en termes de responsabilité et d'autonomie.</i>

Quatre champs d'action ont été investigués par les partenaires du projet : *le champ social et civique, le champ pédagogique, le champ culturel et la médiation, le champ numérique*. Pour chaque catégorie, les partenaires ont identifié un certain nombre de « savoirs, aptitudes et compétences » à développer par les professionnels pour traiter efficacement le harcèlement. Ces données sont reprises dans le tableau ci-après.

L'accent est mis sur l'acquisition :

- Des « savoirs, aptitudes et compétences » nécessaires pour lutter contre le harcèlement ou s'occuper des victimes de harcèlement ;
- Des « savoirs, aptitudes et compétences » socio-émotionnels qui peuvent prévenir les effets négatifs du harcèlement ;

- Des « savoirs, aptitudes et compétences » qui peuvent aider les professionnels de l'école (éducateurs, psychologues scolaires, conseillers...) pour aborder le problème du harcèlement scolaire ;
- Des « savoirs, aptitudes et compétences » qui aident les professionnels à inciter les enfants à développer des aptitudes sociales pour bien communiquer et résoudre des problèmes sans agression ;
- Des « savoirs, aptitudes et compétences » de médiation nécessaires pour s'occuper des victimes et auteurs de harcèlement.



SAVOIRS, APTITUDES ET COMPÉTENCES NÉCESSAIRES POUR TRAITER LE HARCÈLEMENT SCOLAIRE

	Champ social et civique	Champ pédagogique	Champ culturel et médiation	Champ numérique
Savoirs	<ul style="list-style-type: none"> • Savoir comment utiliser la terminologie relative aux techniques sociales et civiques. • Savoir manier la documentation sur les processus de socialisation. • Savoir compléter et mettre à jour correctement la documentation nécessaire sur ces processus et les instructions. • Savoir préparer une banque de ressources traitant des actions auprès d'élèves directement impliqués : victimes et auteurs. • Savoir se comporter correctement face à des expressions de harcèlement. • Connaître le comportement social approprié y compris dans des situations critiques. • Savoir reconnaître les signes de harcèlement chez une victime. • Connaître les aspects juridiques sur le harcèlement. • Bien connaître la législation, concernant les parents, les enseignants et le devoir qu'a l'école de prendre soin des élèves. • Reconnaître les rôles et responsabilités des harceleurs, victimes, pairs, parents, conseillers, directeurs, communautés... • Connaître la procédure correcte de notification. • Savoir comment étudier et traquer les incidents. 	<ul style="list-style-type: none"> • Être capable de déterminer les conséquences des actes de harcèlement sur le plan pédagogique. • Être capable de distinguer le harcèlement d'autres problèmes de comportement. • Être conscient des meilleures approches pour réduire le harcèlement scolaire et être capable de les faire passer auprès de la direction scolaire. • Être conscient des différentes méthodes impliquant les pairs pour intervenir contre le harcèlement et le prévenir, en tant que membres du corps étudiant. • Être conscient des méthodes efficaces de prévention de d'intervention qui peuvent servir au personnel en classe et dans le cadre scolaire. • Être conscient des mesures qui peuvent être utilisées par les parents. 	<ul style="list-style-type: none"> • Savoir comment communiquer librement au moyen de la terminologie ayant trait à la culture, les abréviations, la nomenclature... • Connaître les caractéristiques et comprendre le comportement relatif aux différentes cultures et minorités ethniques. • Savoir comment communiquer et gérer les comportements facilitateurs (<i>gateway behaviours</i>). • Savoir comment communiquer avec les émotions négatives de la victime. • Connaître les fondamentaux de la théorie de la médiation, savoir en quoi elle se distingue de l'arbitrage, et l'importance que cette différence apporte. 	<ul style="list-style-type: none"> • Savoir comment communiquer librement au moyen des outils numériques. • Savoir rassembler, traduire et transférer des données pertinentes et communiquer toutes variations et être au courant des effets potentiels de ces variations. • Savoir comment utiliser les plateformes interactives, les outils de médias sociaux pour interagir avec les groupes cibles. • Savoir où et comment trouver des informations sur le harcèlement sur Internet. • Connaître les réseaux sociaux et les moyens de communication modernes ainsi que les risques qui y sont liés.



Aptitudes

- Maîtriser la terminologie des principes sociaux et civiques.
- Être capable d'identifier divers comportements sociaux.
- Être capable de décrire les caractéristiques et d'expliquer les fonctionnements de base pour traiter le harcèlement.
- Être capable d'échanger de façon responsable des informations relatives au harcèlement.
- Agir de façon adéquate lors de situations de conflit.
- Être habile dans les relations interpersonnelles.
- Être capable de gérer ses émotions.
- Être capable de traiter le harcèlement sans que cela influence son propre travail.
- Consulter une expertise externe/des textes/des journaux ayant trait au harcèlement scolaire.
- Être capable d'établir une réponse initiale correcte qui permettra de neutraliser/minimiser les effets sur l'environnement.
- Être capable d'établir un accompagnement visant spécifiquement à construire un climat scolaire positif et une communauté fondée sur l'accompagnement où les droits de chaque individu sont respectés et valorisés.
- Être capable d'établir un leadership professionnel au sein de la communauté scolaire.

- Être capable de partager des expertises et des protocoles d'action avec des collègues.
- Être capable d'utiliser les informations de plusieurs sources – manuels, rapports, internet, etc.
- Être capable de distinguer si une ressource, un programme ou du matériel est bon ou non en fonction des pratiques de terrain.
- Être capable d'utiliser des documents en langues modernes (termes spécialisés en langue maternelle et en anglais).
- Être capable d'analyser des messages critiques et prendre les mesures appropriées.
- Être capable de mettre en place une intervention des pairs pour améliorer les compétences de communication et d'empathie des élèves.
- Être ouvert à la communication avec les parents de façon accessible et productive afin de développer un meilleur environnement scolaire.

- Être capable de gérer des crises et des conflits entre personnes.
- Être capable de répondre rapidement à divers comportements.
- Être capable de remplir les documents nécessaires dans le travail quotidien avec les élèves, les parents, le personnel enseignant et non-enseignant, et la communauté scolaire dans son ensemble.
- Être capable de communiquer correctement avec la victime, le harceleur, les autres élèves, tous les acteurs scolaires (communauté scolaire).
- Être capable de communiquer et coopérer avec les familles de la victime et du harceleur.

- Être capable de remplir des formulaires, certificats, rapports et autres documents utilisés dans le travail quotidien (avec des programmes informatiques spécifiques) pour évaluer et rapporter le harcèlement.
- Être capable, à un niveau de base, d'adapter des formulaires, certificats, formulaires de rapport et autres modèles pour gérer le harcèlement.
- Être capable de comprendre la documentation sur le harcèlement scolaire et la distribuer par les médias sociaux.
- Être capable d'utiliser les outils numériques pour rassembler, entretenir et présenter des données sur la gestion du harcèlement scolaire.
- Pouvoir sensibiliser les acteurs scolaires aux risques d'Internet et des réseaux sociaux.



Compétences

- Comprendre un comportement critique ou très critique.
- Être capable de se placer dans la position de victime/témoin/harceleur présumé pour montrer de l'empathie.
- Être capable de comprendre et d'avoir de l'empathie avec les parents dont l'enfant est harcelé/accusé de harcèlement tout en étant capable de conduire le processus.
- Être capable de favoriser un environnement serein par des pratiques restauratrices.
- Être capable de favoriser les relations interpersonnelles, telles que la camaraderie, en reconnaissant les comportements positifs, en favorisant l'implication prosociale et les normes prosociales.
- Être capable d'établir des liens dans la communauté pour créer des opportunités d'activités et de leadership.
- Être capable de mettre en place une politique anti-harcèlement et d'établir des protocoles d'action.

- Se tenir au courant des nouveaux développements.
- Prendre l'initiative dans le suivi de nouveaux développements.
- Distiller les informations nécessaires à partir d'un document.
- Aider des collègues à trouver les informations nécessaires.
- Être capable de mettre en place des moyens éducatifs variés pour bien gérer la classe, pour favoriser les attitudes positives propices à l'apprentissage.
- Rester ouvert et pouvoir s'adapter au besoin de changement et de mise à jour des politiques et des méthodes de rapport.
- Être capable de transmettre (aux étudiants, aux parents et à la communauté scolaire) la théorie et le raisonnement qui sous-tendent les différentes approches d'intervention et de prévention.
- Être capable de mettre en place une intervention commune aux écoles et dans le cadre du programme scolaire régulier.

- Bien comprendre la documentation du harcèlement scolaire.
- Bien comprendre l'importance de mettre en place des régulations scolaires de façon ouverte et juste.
- Bien comprendre les possibilités d'action de chaque acteur susceptible d'être impliqué.
- Être capable de mettre en oeuvre une stratégie pour contrôler l'efficacité d'une politique de prévention et d'intervention.

- Comprendre la signification des formulaires et comment les données sont utilisées dans d'autres départements et organisations pertinentes.
- Comprendre l'importance des informations présentées dans les formulaires numériques et ce qu'on peut en faire.
- Comprendre comment présenter au mieux les données dans le formulaire de façon à pouvoir en faire un rapport ou le présenter à d'autres.
- Être capable d'exploiter Internet et les réseaux sociaux pour développer des communautés d'apprentissage et des actions conjointes dans le but de combattre le harcèlement scolaire.

6 Conclusions

Les formes classiques du harcèlement entre élèves sont présentes dans tous les pays partenaires du projet SONET-BULL. Il en va de même pour le harcèlement numérique via Internet et les réseaux sociaux.

Déséquilibre des forces, répétition, volonté de nuire et relation triangulaire « harceleur - victime - groupe des pairs » sont les composantes essentielles des situations de harcèlement analysées.

Les conditions et les mécanismes qui favorisent le harcèlement sont perçus de manière semblable par les partenaires. Certains élèves ont besoin de se démarquer pour être reconnus, beaucoup ne savent pas coopérer, posent des actes qui créent des malentendus, oublient qu'ils ont des droits mais aussi des devoirs. Le manque de réaction de la part des adultes, leur manque de formation encouragent la poursuite du harcèlement en créant un sentiment d'impunité dans le chef des harceleurs.

Les meilleures réponses aux faits de harcèlement semblent être celles qui associent sanctions disciplinaires et pédagogiques, qui développent une étroite collaboration entre tous les intervenants scolaires et qui impliquent les élèves et les parents.

La détection précoce et la prévention sont des éléments clés pour traiter efficacement le harcèlement entre élèves. S'il n'est pas repéré, le harcèlement continue (parfois plusieurs années) et tend à s'aggraver (notamment via le cyber-harcèlement). Dans l'ensemble des pays partenaires, les écoles sont encouragées à intégrer la question du harcèlement dans le projet d'établissement et à définir une politique spécifique de prévention.

La mise en œuvre d'une politique anti-harcèlement passe par la formation des enseignants et directeurs qui ne sont pas préparés à gérer ce type de situations, des élèves qu'il faut aider à se construire sur des valeurs authentiques (respect mutuel, coexistence, tolérance, communication non violente...) et aussi des parents dont la coopération est essentielle.

Les bonnes pratiques développées au sein du partenariat s'inscrivent dans ces constats. La prévention et l'amélioration du climat scolaire sont au cœur de toutes les initiatives. Celles-ci se mettent en place dès l'école maternelle, car le harcèlement peut commencer dès le plus jeune âge. Elles visent toutes les formes de harcèlement (physique, verbal, sexuel, numérique, homophobie, différences culturelles et ethniques) et s'adressent à tous les acteurs scolaires invités à s'impliquer et à coopérer.

S'appuyant sur cet éclairage, les partenaires du projet se sont accordés sur un certain nombre de « savoirs, aptitudes et compétences » à développer par les professionnels pour traiter efficacement le harcèlement scolaire, c'est-à-dire le déceler, le contrer et le prévenir. Ils proposent un ensemble de recommandations dans le domaine social et civique, pédagogique, culturel et numérique.

Bibliographie

Littérature scientifiques et documents de référence utilisés par les partenaires.

1. D. Olweus (1993) "Bullying at school. What we know and what we can do". Traduction française de M-H Hamen (1999) « Violences entre élèves, harcèlements et brutalités : les faits, les solutions », Paris, ESF :
http://books.google.be/books/about/Bullying_at_School.html?id=4qNLY13mkDEC&redir_esc=y
2. Code Pénal (1998) "Du Harcèlement". Article 442bis.
http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&table_name=loi&cn=1867060801
3. Loi relative aux communications électroniques (13 juin 2005) « Dispositions pénales ». Article 145§3bis.
http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg.pl?language=fr&la=F&table_name=loi&cn=2005061332
4. Décret relatif à la lutte contre certaines formes de discrimination (12 December 2008). Gallilex.
http://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/33730_000.pdf
5. B. Galand, V. Hospel, N. Baudoin (2014) « Prévalence du harcèlement en Fédération Wallonie-Bruxelles : Rapport d'enquête ». Université Catholique de Louvain, GIRSEF
www.enseignement.be/download.php?do_id=10583&do_check
6. Colloque participatif (2014) « Le harcèlement à l'école, croisons nos regards ». Etat des connaissances (partie 1). Enseignement :
<http://www.enseignement.be/index.php?page=27002>
7. Ψάλτη, Α., Κασάπη, Σ, Δεληγιάννη - Κουλιτζή, Β. [Επιμ.] (2012). Σύγχρονα Παιδαγωγικά Ζητήματα: Ο εκφοβισμός στα ελληνικά σχολεία. Κεφάλαιο 7 (σελ.75-87). Αθήνα: Gutenberg.
8. Smith, P.K., Cowie, H., Olafsson, R.F. Liefoghe, A.P.D. (2002). Definitions of bullying - A comparison of terms used, and age and gender differences in a fourteen - Country international comparison. Child Development, 73 (4), 119 - 1133.
9. Αρ.Γ2/ 3351 ΦΕΚ τευχος 2 / αρ. Φύλλου 1206/ 2000: Καθορισμός των οργάνων, των κριτηρίων, της διαδικασίας επιλογής των Υπευθύνων Σχολικών Δραστηριοτήτων Αγωγής Υγείας και των Υπευθύνων Συμβουλευτικών Σταθμών Νέων (Σ.Σ.Ν.), της διαδικασίας τοποθέτησης και των ειδικότερων καθηκόντων τους.
10. ΦΕΚ 1340/2002 - Φ.353.1/324/105657/Δ1/2002: ΚΕΦΑΛΑΙΟ Ε΄ -ΔΙΔΑΚΤΙΚΟ ΠΡΟΣΩΠΙΚΟ (Δ.Π.) ΣΥΛΛΟΓΟΣ ΔΙΔΑΣΚΟΝΤΩΝ (Σ.Δ.).



Erasmus+



Co-funded by the European Union



11. ΦΕΚ 1340/2002 - Φ.353.1/324/105657/Δ1/2002: ΚΕΦΑΛΑΙΟ Β΄ ΚΑΘΗΚΟΝΤΑ ΚΑΙ ΑΡΜΟΔΙΟΤΗΤΕΣ ΣΧΟΛΙΚΩΝ ΣΥΜΒΟΥΛΩΝ.
12. Srabstein, J.C., & Leventhal, B.L. (2010). Prevention of bullying-related morbidity and mortality: a call for public health policies. *Bulletin of the World Health Organization* 2010; 88:403-403. doi: 10.2471/BLT.10.077123.
13. Αρ. Πρωτ. 4077/28-04-2014. ΥΠΑΙΠΘ. Εγκύκλιος Υλοποίησης των Πράξεων «Ανάπτυξη και Λειτουργία Δικτύου Πρόληψης και Αντιμετώπισης φαινομένων της Σχολικής Βίας και εκφοβισμού στους Άξονες Προτεραιότητας 1, 2 και 3» του ΕΠ «Εκπαίδευση και Διά Βίου Μάθηση».
14. Houndoumadi, A., Pateraki, L., & Doanidou, M. (2002). Tackling violence in schools: A report from Greece. UK-001 project. CONNECT initiative.
15. Boulton, M. J., Καρέλλου, Λανίτη, Μανούσου & Λεμονή (2001). Επιθετικότητα και Θυματοποίηση ανάμεσα στους μαθητές των Ελληνικών Δημοτικών Σχολείων. *Ψυχολογία*, 8, 12-29.
16. Χαντζή, Χ, Χουντουμάδη, Α. & Πατεράκη, Λ. (2000). Άσκηση βίας από μαθητές προς μαθητές στο χώρο του Δημοτικού Σχολείου. *Παιδί και Έφηβος* 1,97-110.
17. Giovazolias, T., Kourkoutas, E., Mitsopoulou, E., & Georgiadi, M. (2010). The relationship between perceived school climate and the prevalence of bullying behavior in Greek schools: Implications for preventive inclusive strategies. *Procedia Social and Behavioral Sciences*, 5, 2208-2215.
18. Europe's Antibullying Campaign Project (2012). European Research for Studying the Bullying phenomenon. Greece: Final Report.
19. Department of Education & Science (1993) Guidelines on Countering Bullying Behaviour in Primary & Post Primary Schools.
<http://www.education.ie/en/Parents/Information/Complaints-Bullying-Child-Protection-Discrimination/Guidelines-on-countering-bullying-behaviour-in-primaire-and-post-primaire-schools.pdf>
20. Department of Education & Skills (2013) Action Plan on Bullying Report of the Anti-Bullying Working Group to the Minister for Education and Skills.
<http://www.education.ie/en/Publications/Education-Reports/Action-Plan-On-Bullying-2013.pdf>
21. Sercombe and Donnelly (2012) "Bullying and agency: definition, intervention and ethics", *Journal of Youth Studies*, 1-12, iFirst article.
22. O'Moore, Mona (2010) Understanding School Bullying - A Guide for Parents and Teachers, Veritas, Dublin.
23. Office of Internet Safety (2008) A Guide to Cyberbullying (Dublin: Brunswick)
[www.internetsafety.ie/website/OIS/OISWeb.nsfpage/DPCY-7LYJ4V1343473-en/\\$File/GWIT-cyberbullying-DEC12](http://www.internetsafety.ie/website/OIS/OISWeb.nsfpage/DPCY-7LYJ4V1343473-en/$File/GWIT-cyberbullying-DEC12)
24. Department of Education & Skills (2013) Anti Bullying Procedures for Primary and Post Primary Schools.
<http://www.education.ie/en/Publications/Policy-Reports/Anti-Bullying-Procedures-for-Primary-and-Post-Primary-Schools.pdf>

25. Department of Education & Science and Equality Authority (2005) Schools and the Equal Status Acts. 2nd ed. Dublin: Department of Education and Science www.education.ie/en/Publications/Education-Reports/ge_schools_and_equality.pdf
26. National Educational Welfare Board (2008) Developing a Code of Behaviour: Guidelines for schools. Dublin: NEWB. p. 12. http://www.newb.ie/downloads/pdf/guidelines_school_codes_eng.pdf
27. Department of Education & Skills (2013) Anti Bullying Procedures for Primary and Post Primary Schools. http://www.etbi.ie/wp-content/uploads/2013/11/cl0045_2013.pdf
28. Astrid Mona O'Moore (1997) School Bullying in Ireland - A Nationwide Study. <http://www.dcy.gov.ie/docsdb/results.asp?rl=60>
29. World Health Organisation "Young People's Health in Context" Health Behaviour in School Aged Children (HSBC) Study: Intermediate Report from 2001/2002 Survey, Health Policy for Children and Adolescents, No.4 (2004).
30. O'Moore, A.M. & Minton, S.J. (2009) Cyber-Bullying: The Irish Experience in, editor(s)Quinn, Q. & Tawse, S. , *Handbook of Aggressive Behavior Research*, Hauppauge, NY, Nova Science Publishers, Inc.
31. O'Moore, M. (2012) Cyber-bullying: The situation in Ireland. *Pastoral Care in Education*, 30, 209-223.
32. Fonzi A. (1997) Il bullismo in Italia. Il fenomeno delle prepotenze a scuola, dal Piemonte alla Sicilia. Ricerche e prospettive d'intervento, Firenze: Giunti.
33. Smith, P. K., & Sharp, S. (1994). *School bullying: Insights and perspectives*. London: Routledge.
34. Corte di Cassazione, Sezione Penale VI, Sentenza n. 32404 del 30 agosto 2010.
35. Corte di Cassazione, Sezione III, Sentenza n.12479 del 13 aprile 2012.
36. Codice di autoregolamentazione per la prevenzione e il contrasto del cyberbullismo <http://www.governo.it/backoffice/allegati/74370-9176.pdf>
37. Fonzi A. (1997), *Il bullismo in Italia. Il fenomeno delle prepotenze a scuola, dal Piemonte alla Sicilia. Ricerche e prospettive d'intervento*, Firenze: Giunti.
Fonzi A. (1999), *Il gioco crudele. Studi e ricerche sui correlati psicologici del bullismo*, Firenze: Giunti.
38. Olweus, D. (1991). "Bully/victim problems among schoolchildren: Basic facts and effects of a school based intervention program". In D. Pepler and K. Rubin (Eds.). *The development and treatment of childhood aggression*.
39. Whitney, I., & Smith, P. K. (1993). A survey of the nature and extent of bullying in junior/middle and secondaire schools. *Educational Research*, 35 (1), 3-25. EJ 460 708.
40. Telefono Azzurro e Doxa Kids - "Osservatorio adolescenti: pensieri, emozioni e comportamenti dei ragazzi di oggi", 2014.



Erasmus+



Co-funded by the European Union



Annexes

Dans les annexes qui suivent, le lecteur trouvera les formulaires utilisés pour la collecte des publications, études de cas et bonnes pratiques, ainsi que la liste des publications et bonnes pratiques collectées.

Toutes ces données sont également disponibles sur le portail du projet :

<http://www.sonetbull.eu/?lang=fr>.

Annexe 1 : Formulaire « Publications »

Annexe 2 : Liste des publications

Annexe 3 : Formulaire « Étude de cas »

Annexe 4 : Formulaire « Bonnes pratiques »

Annexe 5 : Liste des bonnes pratiques

Annexe 1

O1-A1 : FORMULAIRE PUBLICATIONS NATIONALES

Utilisez ce formulaire pour analyser des publications sur le harcèlement scolaire. Assurez-vous de remplir tous les champs, d'être aussi complet que possible et de varier les types de publications. Veuillez envoyer **10 formulaires** à Inforef pour le **30 novembre 2014**.

TYPE DE PUBLICATION	<input type="checkbox"/> recherche <input type="checkbox"/> Rapport <input type="checkbox"/> Document législatif <input type="checkbox"/> Article de journal ou de magazine <input type="checkbox"/> Livre <input type="checkbox"/> Article internet <input type="checkbox"/> Outil pédagogique <input type="checkbox"/> Autre :
PUBLIC CIBLE DE LA PUBLICATION	<input type="checkbox"/> Parents <input type="checkbox"/> Décideurs <input type="checkbox"/> Enseignants <input type="checkbox"/> Chercheurs <input type="checkbox"/> Jeunes <input type="checkbox"/> Directeurs/trices <input type="checkbox"/> Autre :
TITRE DE LA PUBLICATION	
AUTEUR(S)	
ÉDITEUR	
LANGUE	
MOTS-CLÉS	<i>Veuillez indiquer entre trois et cinq mots-clés portant sur les thèmes principaux de la publication</i>
DESCRIPTION DU CONTENU	<i>Veuillez proposer un résumé de la publication</i>
COMMENTAIRES SUR LA PUBLICATION	<i>Veuillez commenter la publication et les raisons de l'avoir choisie</i>
OÙ LA TROUVER	<i>Veuillez donner, si disponible, un lien vers la publication proprement dite ou vers des informations sur la publication</i>
DATE	
PARTENAIRE DU PROJET	



Erasmus+



Co-funded by the European Union



Annexe 2

Littérature scientifique et documents de référence réunis par les partenaires du projet.

Études, recherches

W-M. Craig, K. Henderson, J.G. Murphy (2000) “Prospective Teachers’ Attitudes toward Bullying and Victimization”. *School Psychology International*, Sage journals, 21, pp 5-21, English:

<http://spi.sagepub.com/content/21/1/5.short>

Enseignants attitudes - recherches - surveillance - harcèlement indirect. Ce papier donne un aperçu de la recherche sur l’attitude des enseignants face au harcèlement.

E. Debarbieux (2008) « Les dix commandements de la violence à l’école ». Paris, Odile Jacob :

http://books.google.be/books?id=SVkVtlmJbK4C&printsec=frontcover&dq=Les+Dix+commandements+contre+la+violence+%C3%A0+l%27%C3%A9cole&source=bl&ots=MrpZX4AMth&sig=AWJMVXNEHffbZ6ciQ0CpUe1YyeU&hl=fr&ei=tHJeTavkloG2hAf4sKWcDQ&sa=X&oi=book_result&ct=result&resnu#v=onepage&q=Les%20Dix%20commandements%20contre%20la%20violence%20%C3%A0%20l%27%C3%A9cole&f=false

Ecole - violence - propositions d’intervention. Dix propositions pour lutter efficacement contre la violence à l’école, qui concernent la protection des victimes, l’action des équipes éducatives, la formation des personnels, le rôle décisif des parents.

B. Galand, C. Carra, M. Verhoeven (2012) « Prévenir les violences scolaires ». Paris, Presses Universitaires de France :

http://books.google.be/books?id=Nq2VMQEACAAJ&dq=%E2%80%9CPr%C3%A9venir+les+violences+%C3%A0+l%E2%80%99%C3%A9cole%E2%80%9D&hl=fr&sa=X&ei=XVN0VOaKkOXmyQOl64DgBg&redir_esc=y

Ecole - violence - outils d’analyse. Les auteurs abordent la question de la violence à l’école principalement sous l’angle de ce qui se passe à l’école et dans la classe, plutôt que sous l’angle des difficultés individuelles des élèves.

B. Galand, V. Hospel, N. Baudoin (2014) « Prévalence du harcèlement en Fédération Wallonie-Bruxelles : Rapport d’enquête ». Université Catholique de Louvain, GIRSEF :

www.enseignement.be/download.php?do_id=10583&do_check

Ecole - harcèlement - enquête. Résultats et analyse d’enquêtes réalisées entre 2011 et 2013 auprès de 6.500 élèves, de la sixième primaire à la troisième secondaire.

T. Giovazolias, E. Kourkoutas, E.Mitsopoulou, M.Georgiadi (2010) “The relationship between perceived school climate and the prevalence of bullying behaviour in Greek schools: implications for preventive inclusive strategies”. Elsevier, *Procedia, Social and Behavioural Sciences* 5, 2208-2215 :

<http://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S1877042810018112>

Harcèlement - Climat scolaire - Comportements à risque - Orientation - Éducation inclusive. Il apparaît que des perceptions négatives de leur climat scolaire ainsi que l'implication dans des comportements à risque permet de prédire les comportements de harcèlement envers les pairs et que cette implication dans des comportements à risque permet cette relation.

V. Lingardi, R. Baiocco, B. Barbieri, E. Baumgartner, G. Benvenuto, A-S. Bombi, M. Cacioppo, R. Cerutti, F. Laghi, S. Mazzoni, N. Nardelli, M. Nazzaro, E. Tripodi, S. Truzzi, E. Daniele, S. Loverno "La RICERCA ON-LINE: VIOLENZA di GENERE, BULLISMO OMOFOBICO e PERCEZIONE di SICUREZZA a SCUOLA". Università Sapienza di Roma :

<http://lecosecambiano.roma.it/>

Écoles - Harcèlement homophobe - Adolescents. 25 écoles et 1.745 élèves ont participé à cette recherche. Les questions en ligne portaient sur l'atmosphère scolaire et le harcèlement, la vie émotionnelle et relationnelle et le niveau de satisfaction dans la vie, la compréhension de l'homosexualité et si l'école abordait l'orientation sexuelle.

J. O'Higgins Norman (2008) "Homophobic Bullying in Irish Secondary Education". Academica Press :

<http://academicapress.com/node/204>

Harcèlement - homophobie. Une étude des expériences d'élèves, de parents et d'enseignants sur l'homosexualité et le harcèlement homophobe dans les écoles secondaires publiques et privées.

J. O'Higgins Norman, M. Goldrick, K. Harrison (2010) "Addressing Homophobic Bullying in Second Level Schools". The Equality Authority :

http://www4.dcu.ie/education_studies/schooling_sexualities/documents/Addressing_Homophobic_Bullying_in_Second_Level_Schools.pdf

Homophobie - École - Initiatives - Stratégies - Leadership. Ce rapport de recherche a été commandé par l'Autorité pour l'égalité afin de promouvoir l'apprentissage fondé sur des preuves chez les praticiens éducatifs - en particulier ceux qui ont une position d'autorité à l'école - sur les stratégies et actions au niveau scolaire pour aborder le harcèlement homophobe.

J. O'Higgins Norman, J. Connolly (2011) "Mimetic theory and scapegoating in the age of cyberbullying: the case of Phoebe Prince". Pastoral Care in Education : An International Journal of Personal, Social and Emotional Development (Volume 29, Issue 4) :

<http://www.editlib.org/p/53107/>

Harcèlement - Théorie mimétique - Cyber-harcèlement. Ce papier examine la mesure dans laquelle le cyber-harcèlement chez les adolescents est lié à des contextes sociaux tels que les écoles post-primaires et s'il peut s'expliquer par la théorie mimétique du désir de Girard.



Erasmus+



Co-funded by the European Union



J. O'Higgins Norman, D. Ging (2014) "The Bloomsbury Guide to Pastoral Care, Bullying and Harassment (cyber bullying and the new media)". Bloomsbury Press : <http://www.bloomsbury.com/us/the-bloomsbury-guide-to-pastoral-care-9781441125170/>

Cyber-harcèlement - Genre - Harcèlement. Ce chapitre cherche à réinstaurer un équilibre en rapportant une recherche conduite en Irlande sur la nature et l'ampleur du cyber-harcèlement entre adolescentes.

D. Olweus (1993) "Bullying at school. What we know and what we can do". Traduction française de M-H Hamen (1999) « Violences entre élèves, harcèlements et brutalités : les faits, les solutions », Paris, ESF : http://books.google.be/books/about/Bullying_at_School.html?id=4qNLY13mkDEC&redir_esc=y

Ecole - bullying - définition - programme d'intervention - conseils pratiques. L'auteur définit pour la première fois la notion de *bullying*. Cet ouvrage fait autorité sur les problèmes d'agression en milieu scolaire et les méthodes efficaces pour la combattre et la prévenir.

A-M. O'Moore, C. Kirkham, M. Smith (1997) "Bullying behaviour in Irish Schools: A nationwide study". The Irish Journal of Psychology, Bullying Behaviour in Schools, Volume 18, Issue 2 : <http://www.tandfonline.com/doi/abs/10.1080/03033910.1997.10558137#.VL5ISdKG9TI>

Enquête - National - Harcèlement - Écoles. Résultats de la première enquête nationale sur les comportements de harcèlement en primaire et post primaire en Irlande. À la suite du travail accompli en Scandinavie, cette enquête est l'une des premières études nationales sur le harcèlement en Europe.

R. Takizawa, B. Maughan, L. Arseneault (2014) "Adult Health Outcomes of Childhood Bullying Victimization: Evidence From a Five-Decade Longitudinal British Birth Cohort". The American Journal of Psychiatry, Volume 171 Issue 7, juillet 2014, pp 777-784 : <http://ajp.psychiatryonline.org/doi/full/10.1176/appi.ajp.2014.13101401>

Étude longitudinale - effets du harcèlement dans l'enfance à l'âge adulte. Les auteurs examinent les effets chez des adultes de leur harcèlement dans l'enfance.

Rapports, livres, dossiers

J-P. Bellon, B. Gardette (2010) « Harcèlement et brimades entre élèves - La face cachée de la violence scolaire ». Paris, Fabert : <http://books.google.fr/books?id=tQDFVBmhmAEC&dq=%E2%80%9CHarc%C3%A8leme+et+brimades+entre+%C3%A9l%C3%A8ves+-+La+face+cach%C3%A9e+de+la+violence+scolaire%E2%80%9D&hl=fr&sa=X&ei=bIF0VODKO6TlyAPhoLAAQ&ved=0CCsQ6AEwAA>

Ecole - violence - enquête - stratégies de prévention. Résultats et analyse d'une enquête réalisée auprès de 3.000 élèves de six collèges français.

Department of Education and Skills (2013) "Action Plan on Bullying - Report of the Anti-Bullying Working Group to the Minister for Education and Skills". Department of Education and Skills :

<http://www.education.ie/en/Publications/Education-Reports/Action-Plan-On-Bullying-2013.pdf>

Action - Aperçu - Exigences - Perspective étudiante - Législation. Le groupe de travail anti-harcèlement du département d'éducation et de compétences a été chargé de développer un plan pour identifier les priorités dans la lutte contre le harcèlement à l'école.

Eurispes, Telefono Azzurro (2011) "Indagine conoscitiva sulla condizione dell'infanzia e dell'adolescenza in Italia 2011". Eurispes :

www.osservatoriopedofilia.gov.it/dpo/resources/cms/documents/sintesi_indagine_telefono_azzurroeurispes_2011.pdf

Enquête - Parents - Enfants - Opinions. Cette publication est le rapport d'une enquête soumise à des parents et élèves dans le but de recueillir leurs opinions sur le harcèlement à l'école et en dehors.

E. Mangiapane, G-I.Viscuso, E.Marsala "Bullismo: un nuovo metodo d'intervento diossologico". Association for Criminal and Forensic Psychology :

<http://www.ami-avvocati.it/master/abstract-mangiapane-seconda-parte.pdf>

Psychologie - Comportement persécuteur - École. Cette publication présente les caractéristiques du harcèlement, avec une attention portée sur les caractéristiques de la persécution, en particulier à l'école. Il fait également référence à la loi italienne.

Ministero dell'Istruzione, dell'Università e della Ricerca (2013-2014) "Interventi di contrasto al bullismo e al cyberbullismo nelle scuole". MIUR :

http://www.smontailbullo.it/webi/_file/documenti/ALLEGATI%20NEWS/BULLISMO-3.pdf

Définition du cyber-harcèlement - Campagnes - Actions dans les écoles. Le livret, soutenu par le Ministère de l'éducation, de l'Université et de la Recherche, propose des informations diverses aux enseignants, parents et élèves, pour comprendre ce qu'est le cyber-harcèlement et comment agir en classe.

M. O'Moore, P. Stevens (2013) "Bullying in Irish Education". Cork University Press :

<http://www.corkuniversitypress.com/Bullying-in-Irish-Education-p/9781782050438.htm>

Analyse - Recherche - Stratégies - Support. Ce livre propose un aperçu holistique actualisé de la recherche sur le harcèlement en Irlande, ainsi qu'un compte-rendu de la loi actuelle, et étudie les stratégies scolaires globales et par les pairs pour prévenir et résoudre les difficultés.

M. O'Moore, (2013) "Understanding School Bullying: A Guide for Parents & Teachers". Veritas :



Erasmus+



Co-funded by the European Union



<http://www.veritasbooksonline.com/authors/o/m/mona-o/understanding-school-bullying.html>

Guide - Parents - Enseignants - Bonne pratique - Pratique. Ce livre permet de comprendre le harcèlement scolaire et les formes qu'il prend. Il met l'accent sur la prévention et l'intervention aux niveaux primaire, secondaire et tertiaire.

M. O'Moore, (2014) "Understanding Cyberbullying: A Guide for Parents & Teachers". Veritas :

<http://www.veritasbooksonline.com/understanding-cyberbullying-a-guide-for-parents-and-teachers.html>

Cyber-harcèlement - Caractéristiques - Effets - Pratique - Stratégies. Ce livre examine les caractéristiques du cyber-harcèlement, sa prévalence, ses effets graves, ainsi que les stratégies des enfants et adolescents pour gérer la situation quand ils sont sujets ou témoin de cyber-harcèlement.

P-K. Smith, G. Steffgen (2014) "Cyberbullying through the New Media. Findings from an international network". Psychology Press :

<http://www.guilfordpress.co.uk/books/details/9781848722545/>

Cyber-harcèlement - Violence média. La référence la plus actuelle et significative sur le cyber-harcèlement. Guide pratique pour faire face au traumatisme.

Telefono Azzurro "IL Bullismo". Telefono Azzurro :

<http://www.azzurro.it/it/informazioni-e-consigli/informazioni/pubblicazioni-genitori-insegnanti-ed-educatori/la-biblioteca-di>

Dialogue - Sensibilisation - Adulte - Connaître et reconnaître le harcèlement - Enfants. Ce livre donne quelques notions sur le harcèlement puis explique tous les outils pour le reconnaître et gérer la situation.

Telefono Azzurro "LA SICUREZZA IN INTERNET: educare alla Rete per una navigazione sicura". Telefono Azzurro :

<http://www.azzurro.it/it/informazioni-e-consigli/informazioni/pubblicazioni-genitori-insegnanti-ed-educatori/la-biblioteca-di#sthash.Sl7dbEfN.dpuf>

Internet sûr - Sensibilisation - Jeunes - Élèves - Parents. Cette publication s'adresse aux jeunes et aux parents et leurs propose des informations sur l'usage de l'internet et les risques qu'il présente, s'appuyant sur des exemples concrets pour éduquer les enfants à un usage sûr de l'internet.

Ufficio Scolastico Regionale della Campania, Osservatorio sul Bullismo e Dipartimento di Psicologia della Seconda Università degli Studi di Napoli (2009) "IL BULLISMO: Indagine Conoscitiva nella Regione Campania". Ministry of Education, Osservatorio sul Bullismo, Naples University :

http://www.campania.istruzione.it/allegati/2009/gennaio/Indagine_Bullismo_Campania.pdf

Internet sûr - Sensibilisation - Jeunes - Élèves - Parents. Cette publication donne des définitions et indications sur le harcèlement, des informations sur le profil psychologique des victimes et auteurs, une présentation des recherches internationales conduite à ce jour sur le sujet.

C. Van Honsté (2013) « La violence à l'école : de quoi parle-t-on ? ». Bruxelles, Fédération des Associations de Parents de l'Enseignement Officiel :

<http://www.fapeo.be/wp-content/uploads/2013/11/10-15-2013-La-violence-scolaire-de-quoi-parle-t-on.pdf>

École - Violence - Analyse - Rôle des Parents. L'auteure dresse un cadre permettant de définir la violence scolaire et s'interroge sur les éléments de contexte qui influencent la perception et/ou l'émergence de cette violence.

Articles et dossiers de presse

European Law Monitor (2009) "Safer Internet Day: Commission starts campaign against cyber-bullying". European Law Monitor :

<http://www.europeanlawmonitor.org/latest-eu-news/safer-internet-day-commission-starts-campaign-against-cyber-bullying.html>

Internet sûr - Cyber-harcèlement. Cet article présente les politiques de la Commission pour protéger les jeunes des dangers de l'internet.

Fédération Wallonie-Bruxelles Enseignement (2013) « Tar' ta gueule à la récré ». Bruxelles, magazine « PROF » :

http://www.enseignement.be/index.php?page=25869&pu_ref=17

Ecole - harcèlement - déceler - contrer - prévenir. Dossier sur le harcèlement entre élèves à destination des professionnels de l'enseignement.

S. Ghali (2013) « Les filles victimes numéro un ». Bruxelles, magazine « LE VIF - L'EXPRESS » 7 juin :

<http://www.levif.be/actualite/cyber-harcèlement-les-filles-victimes-numero-un/article-normal-88555.html>

Cyberviolence - cyberharcèlement - désinhibition - victimes - escroquerie. Entretien avec la professeure C. Blaya, spécialiste du cyber-harcèlement, à propos de son livre : "Les ados dans le cyberspace. Prise de risque et cyber-violence".

M. Ghaton (2014) Qui sont ces jeunes qui harcèlent leurs camarades ? Bruxelles, magazine "LE VIF - L'EXPRESS" 16 Juin :

<http://www.levif.be/actualite/belgique/qui-sont-ces-jeunes-qui-harcelent-leurs-camarades/article-normal-34813.html>

Ecole - harcèlement - profils harceleur. Commentaires sur une enquête réalisée par le professeur B. Galand, dans laquelle il établit un lien étroit entre harcèlement et trouble de comportement chez le harceleur.

E. Tracey (2014) "How three young disabled people dealt with bullies". BBC News, Ouch, 20 novembre :

<http://www.bbc.com/news/blogs-ouch-30111911>

Harcèlement - Handicap - Stratégies de gestion. Les enfants atteints d'infirmités ou ayant des besoins spéciaux ont davantage de risques de devenir victimes. Trois « survivants » racontent leur histoire et comment ils ont surmonté le harcèlement.



Articles internet

Maurizio Ermisino (2013) “I nuovi bulli viaggiano in rete”. *Retisolidali* n°2, Mas/vpril 2013 :

<http://www.redattoresociale.it/Banche%20Dati/Pagine/Dettaglio/437916/I-nuovi-bulli-viaggiano-in-rete>

Cyber-harcèlement - Net - Solutions - Peur - Adolescents. Cette publication concerne le cyber-harcèlement et explique par des statistiques son fonctionnement, sa popularité, ses dangers.

Giovanni Lopez (2012) “Bullismo: scuola e famiglia nell’educazione alle buone relazioni tra pari”_ *Minorigiustizia* n° 3 septembre :

<http://www.redattoresociale.it/Banche%20Dati/Pagine/Dettaglio/415369/Bullismo-scuola-e-famiglia-nell-educazione-alle-buone-relazioni-tra-pari>

Identification - Plan d’action - Conseil - Famille - Enseignants. Publication organisée en deux sections : la première s’adresse aux enseignants et donne des conseils pour repérer et traiter le harcèlement. La deuxième s’adresse aux familles et leur propose des recommandations pour gérer des épisodes de harcèlement.

National Crime Prevention Council (2014) “Bullying. Information and Resources to Help Prevent the Serious Problem of Bullying”. USA, National Crime Prevention Council :

<http://www.ncpc.org/topics/bullying>

Stratégies pour surmonter - Prévention. Bibliothèque en ligne sur la prévention et la gestion du harcèlement. Que peuvent faire les parents, Apprendre aux enfants sur le harcèlement, Filles et harcèlement, Stratégies.

Outils pédagogiques

M. Elliot (2002) “Bullying: A Practical Guide to Coping for Schools” (3rd Ed). London, Pearson Education :

<http://www.amazon.com/Bullying-Practical-Guide-Coping-Schools/dp/0273659235>

Directives pour enseignants - exercices anti-harcèlement - Techniques - Tutorat par les pairs - Approche holistique. Ce livre propose à la communauté scolaire de nombreuses directives pratiques pour aborder le harcèlement scolaire.

Fédération Wallonie-Bruxelles Enseignement (2013) « Guide pratique relatif à la prévention et à la gestion des violences en milieu scolaire ». Bruxelles :

<http://www.enseignement.be/index.php?page=26937>

Ecole - violence - procédures - outils - actions de prévention. Plate-forme dynamique et interactive à destination des professionnels de l’enseignement.

Microsoft, Moige, Gruppo Poste Italiane, Telecom Italia, Polizia Postale e delle Comunicazioni (2006) “Il web per amico. Un uso responsabile della rete”. Microsoft, Italian:

http://img.poliziadistato.it/docs/brochure_web_amico.pdf

Internet - Sécurité - Parents - Cyber-harcèlement - Guide - Pédophilie en ligne. Guide pour parents expliquant l'internet, les chats, blogs, jeux en ligne. Aborde ensuite le cyber-harcèlement et la pédophilie en ligne.

M. O'Moore, S. Minton (2005) "Dealing with Bullying in Schools: A Training Manual for Teachers, Parents and Other Professionals". London, Paul Chapman Publishing : <http://www.uk.sagepub.com/books/Book227025#tabview=title>

Harcèlement - École - Parents - Élèves - Pratique - Outil. Ce livre est conçu pour que les directions scolaires développent des politiques et interventions anti-harcèlement, et pour proposer des ressources pratiques aux enseignants, parents, élèves et jeunes.

University of Cyprus (CY), Aristoteleion University of Thessaloniki (GR), Second University of Naples (IT), Center for the study of Democracy (BU), Rehabilitation Centre for sexually abused victims (HU), Chiamamilano Association (IT), Italian Ministry of Education, University and Research (IT), Universidad autonoma de Madrid (ES), International observatory of violence in schools (FR), INSTITUTE OF PSYCHOLOGY KAZIMIERZ WIELKI UNIVERSITY IN BYDGOSZCZ (PO), TICONBLU Srl (IT) (2011-2012) "T.A.B.B.Y trip in EU" Threat Assessment of bullying behaviour in Youngsters. Transferring Internet Preventive procedures in Europe. Programme Daphne :

<http://www.tabby.eu/>

<http://ing.tabby.eu/download-booklet.html>

Cyber-harcèlement - Outil préventif - Évaluation des menaces. Propose de la littérature de référence sur le cyber-harcèlement, les formes de cyber-harcèlement, des définitions comparatives du harcèlement traditionnel, des informations législatives, et des suggestions d'intervention holistique à l'école.

Vidéo

CBS (2014) "Bullying: Words can kill". CBS news 48 hours :

<http://www.cbsnews.com/news/resources-for-students-parents/>

Harcèlement - Stratégies pour surmonter - Jeu de rôle - Interventions. Vidéo présentant des parents et élèves partageant leur expérience du harcèlement. En partageant des connaissances entre pairs et au sein de la communauté scolaire les choses peuvent s'améliorer et changer.

Législation

Fédération Wallonie-Bruxelles (2008) « Décret du 12 décembre 2008 relatif à la lutte contre certaines formes de discrimination ». Gallilex :

http://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/33730_000.pdf

Critères protégés - harcèlement. Interdiction de toute discrimination, notamment le harcèlement, fondée sur un des critères protégés. Définition du harcèlement pour le domaine de l'enseignement.



Annexe 3

O1-A2 : FORMULAIRE ÉTUDE DE CAS

Utilisez ce formulaire pour analyser des cas de harcèlement scolaire. Assurez-vous de remplir tous les champs, d'être aussi complet que possible et de proposer des cas exemplaires et variés. Veuillez envoyer **5 formulaires** à Inforef pour le **31 décembre 2014**.

Titre de l'étude de cas :

Type de harcèlement

- Harcèlement physique Harcèlement verbal Cyber-harcèlement
- Différences ethnique ou culturelle Homophobie Sexuel Autre : ...

Description détaillée

NIVEAU SCOLAIRE	<i>Veuillez indiquer à quel niveau les faits ont eu lieu</i>
DESCRIPTION FACTUELLE DU FAIT DE HARCÈLEMENT	<i>Veuillez décrire brièvement :</i> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Quand et comment les faits ont commencé</i> • <i>Les principaux acteurs impliqués (âge, sexe, milieu...)</i> • <i>Les actes de harcèlement accomplis</i> • <i>La période</i>
RÉPONSE APPORTÉE	<i>Veuillez décrire quelles mesures ont été prises (par exemple par les enseignants, les parents, la direction, les témoins, etc.) pour répondre au fait de harcèlement.</i> <i>Veuillez si possible faire référence à des stratégies existantes pour combattre le harcèlement scolaire qui ont été appliquées dans ce cas.</i>
IMPACT DU FAIT DE HARCÈLEMENT	<i>Veuillez décrire l'impact sur :</i> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Le parcours scolaire</i> • <i>La motivation des élèves</i> • <i>Les résultats des élèves (le harceleur, la victime et les témoins)</i> • <i>Le climat scolaire (p.ex. inclusion, démocratie, citoyenneté active, sécurité, etc.)</i>
POINT DE VUE DE LA VICTIME	<i>Veuillez tenir compte au minimum des éléments suivants :</i> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Perception des causes du harcèlement,</i> • <i>Si elle a informé quelqu'un,</i> • <i>L'aide reçue et de qui.</i>
POINT DE VUE DU/DES ÉLÈVE(S) HARCELEUR(S)	<i>Veuillez tenir compte au minimum des éléments suivants :</i> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Motifs,</i> • <i>Pourquoi choisir cette victime,</i> • <i>Regrets.</i>

POINT DE VUE DES AUTRES ÉLÈVES	<p><i>Veillez tenir compte au minimum des éléments suivants :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Conscience de ce qui se passait,</i> • <i>Perception des causes,</i> • <i>Ce qu'ils ont fait et pourquoi.</i>
POINT DE VUE DES ENSEIGNANTS	<p><i>Veillez tenir compte au minimum des éléments suivants :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Conscience de la situation,</i> • <i>Comment ils sont parvenus à comprendre ce qui se passait,</i> • <i>Ce qu'ils ont fait,</i> • <i>Coopération reçue d'autres enseignants et de la direction.</i>
POINT DE VUE DU DIRECTEUR D'ÉTABLISSEMENT	<p><i>Veillez tenir compte au minimum des éléments suivants :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Conscience de ce qui se passait,</i> • <i>Ce qu'il/elle a fait pour aborder le problème,</i> • <i>Ce qu'il/elle estime nécessaire pour améliorer la situation.</i>
POINT DE VUE DES PARENTS DES ÉLÈVES IMPLIQUÉES	<p><i>Veillez tenir compte au minimum des éléments suivants :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>S'ils ont remarqué ce qui se passait,</i> • <i>S'ils ont été informés et par qui,</i> • <i>S'ils avaient la possibilité de changer la situation et comment.</i>
POINT DE VUE DES CONSEILLERS SCOLAIRES	<p><i>Veillez tenir compte au minimum des éléments suivants :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>S'ils étaient au courant, ce qu'ils ont fait,</i> • <i>Sinon, ce qu'ils auraient fait,</i> • <i>Comment ils amélioreraient la communication et la coopération.</i>
DÉDUCTIONS FINALES	<p><i>Veillez faire des commentaires et conclusions adéquats sur l'étude de cas.</i></p> <p><i>Veillez analyser les causes de l'événement et les mécanismes qui ont rendu le phénomène possible (p.ex. ce qui a ou non fonctionné).</i></p>
DATE	
PARTENAIRE DU PROJET	



Annexe 4

O1-A3 : FORMULAIRE BONNES PRATIQUES

Utilisez ce formulaire pour analyser des bonnes pratiques contre le harcèlement scolaire. Assurez-vous de remplir tous les champs, d'être aussi complet que possible et de proposer des pratiques exemplaires et de typologies diverses. Veuillez envoyer **10 formulaires** à Inforef pour le **15 janvier 2015**.

Titre de la bonne pratique :

Type de harcèlement

- Harcèlement physique Harcèlement verbal Cyber-harcèlement
- Différences ethniques ou culturelles Homophobie Sexuel Autre : ...

NIVEAU(X) SCOLAIRE(S)	
TYPE DE BONNE PRATIQUE	<input type="checkbox"/> Initiative transnationale <input type="checkbox"/> Recherche-action/Projet pilote <input type="checkbox"/> Politique régionale/nationale <input type="checkbox"/> Campagne d'information <input type="checkbox"/> Formation pour enseignants/élèves/parents <input type="checkbox"/> Projet interne à l'école <input type="checkbox"/> Autre :
INITIATEUR(S)	
PAYS OÙ ELLE A EU LIEU	
DÉFINITION DU GROUPE CIBLE	<input type="checkbox"/> Parents <input type="checkbox"/> Décideurs <input type="checkbox"/> Enseignants <input type="checkbox"/> Chercheurs <input type="checkbox"/> Jeunes <input type="checkbox"/> Directeurs/trices <input type="checkbox"/> Autre :
DESCRIPTION DE LA BONNE PRATIQUE	<i>Veuillez décrire la bonne pratique, ses points forts, ses résultats, et la commenter...</i>
DATE	
PARTENAIRE DU PROJET	

Annexe 5

Bonnes pratiques collectées dans les pays partenaires

Belgique

- 1) Belfedar
- 2) « Click Safe » : tout sur la sécurité en ligne
- 3) Dossier Cyber-harcèlement
- 4) Documentaire « La Face cachée des cours de récréation »
- 5) Film « Kenny »
- 6) Graines de médiateurs
- 7) Projet « I am Not Scared »
- 8) Projet « School Safety Net »
- 9) Un DVD pédagogique contre le discours de haine en ligne et le cyber-harcèlement
- 10) Formation EPTO

Grèce

- 1) Neurons of strength
- 2) Safety Net
- 3) Voluntary Activities
- 4) Intensified Supervisions
- 5) Parenting Counseling
- 6) Preventing School Violence Observatory
- 7) Safer Internet Day
- 8) Internet's Farm
- 9) Interactive educational tool for managing bullying
- 10) TABBY

Irlande

- 1) Relationships and Sexuality Education Module
- 2) Whole School Anti Bullying Policy
- 3) Anti-Bias Workshops



Erasmus+



Co-funded by the European Union



- 4) The No Blame Approach
- 5) Peer Mediation
- 6) Donegal Project - ABC Whole School Community Approach
- 7) CT4P - Cybertraining for Parents
- 8) VISTOP - Violence In Schools Training Online Project
- 9) Circle Time / Sociometric Assessment
- 10) Buddying/Meitheal/Cybermentoring

Italie

- 1) Sicurinrete.it
- 2) generazioniconnesse.it
- 3) Smonta il Bullo
- 4) Una Vita da Social
- 5) Tabby trip in EU
- 6) Genitori Su Internet
- 7) Safety bullying
- 8) MABE
- 9) ABC
- 10) LE COSE CAMBIANO@ROMA